



Convention Territoriale Globale CTG 2023-2027

Territoire de Forez-Est



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de La Loire représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Chantal LARGERON et par sa Directrice, Madame Marie-Pierre BRUSHET, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de Communes de Forez-Est, représentée par son Président, Monsieur Pierre VERICEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire ;

Ci-après dénommée « CCFE » ;

- Les 42 communes membres de la communauté de communes précédemment citées, respectivement représentées par leur maire dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommé « les communes membres de la CCFE » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée le 18 juillet 2022 entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération n° 2023.003.25.01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, en date du 25 janvier 2023, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2023-001 du Conseil Municipal de la Commune d'AVEIZIEUX, en date du 19 janvier 2023, signée par son Maire, Monsieur Sylvain DARDOULLIER, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° DM88-2022-11-29 du Conseil Municipal de la Commune de BALBIGNY, en date du 29 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Gilles DUPIN, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° BEL 2022 06 12 004 du Conseil Municipal de la Commune de BELLEGARDE-EN-FOREZ, en date du 6 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jacques LAFFONT, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-DE-54 du Conseil Municipal de la Commune de BUSSIERES, en date du 15 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Georges SUZAN, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° D11-2022-11-23 du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBEON, en date du 23 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Patrick MATHIEU, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 221213-008 du Conseil Municipal de la Commune de CHAZELLES-SUR-LYON, en date du 13 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Pierre VERICEL, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2211008 du Conseil Municipal de la Commune de CIVENS, en date du 24 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Christophe GUILLARME, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-38 du Conseil Municipal de la Commune de CLEPPE, en date du 29 novembre 2022, signée par son Maire, Madame Simone COUBLE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 061220226 du Conseil Municipal de la Commune de COTTANCE, en date du 6 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jacques DE LEMPS, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-051 du Conseil Municipal de la Commune de CUZIEU, en date du 7 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jean-François RASCLE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-08-1 du Conseil Municipal de la Commune de EPERCIEUX-SAINT-PAUL, en date du 12 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Pierre GIROUD, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 20221215-4 du Conseil Municipal de la Commune de ESSERTINES-EN-DONZY, en date du 15 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jérôme PIGERON, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 19-12-2022-07 du Conseil Municipal de la Commune de FEURS, en date du 19 décembre 2022, signée par son Maire, Madame Marianne DARFEUILLE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-4-17 du Conseil Municipal de la Commune de JAS, en date du 21 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Marc RODRIGUE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-61 du Conseil Municipal de la Commune de MARCLOPT, en date du 29 novembre 2022 signée par son Maire, Madame Catherine EYRAUD, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Vu la délibération n° 20/2023 du Conseil Municipal de la Commune de MIZERIEUX, en date du 9 février 2023, signée par son Maire, Monsieur Laurent THOMAS, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2811202212 du Conseil Municipal de la Commune de MONTCHAL, en date du 28 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Christian DENIS, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 11-486 du Conseil Municipal de la Commune de MONTROND-LES-BAINS, en date du 13 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Serge PERCET, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2/2023 du Conseil Municipal de la Commune de NERONDE, en date du 23 janvier 2023, signée par son Maire, Monsieur Gérard MONCELON, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-060 du Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, en date du 15 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jérôme BRUEL, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° MPG/07 2022 001 du Conseil Municipal de la Commune de PANISSIERES, en date du 13 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Christian MOLLARD, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022/5/014 du Conseil Municipal de la Commune de PINAY, en date du 29 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Henri BONADA, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 06-12-2022-12 du Conseil Municipal de la Commune de PONCINS, en date du 6 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Julien DUCHE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 05.12.2022/5 du Conseil Municipal de la Commune de POUILLY-LES-FEURS, en date du 5 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jean-Yves DURON, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 31/2022 du Conseil Municipal de la Commune de RIVAS, en date du 1^{er} décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Bruno CHALAYER, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022D811 du Conseil Municipal de la Commune de ROZIER-EN-DONZY, en date du 13 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Didier BERNE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022/54 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE-LE-PUY, en date du 15 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jean ACHARD, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-12-06-05 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY-LESTRA, en date du 29 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Pierre SIMONE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-12-10 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-DE-VALORGES, en date du 2 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Gilbert GRATALOUP, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 4/2022-12-06 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES, en date du 6 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Gilles COURT, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022/54 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JODARD, en date du 16 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Dominique RORY, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-55 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, en date du 6 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jean-Luc POYADE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Vu la délibération n° 2022/081/05 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL-DE-FELINES, en date du 28 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Frédéric LAFOUGERE, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 72/2022 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LESTRA, en date du 15 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Yves GRANDRIEUX, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-58 du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, en date du 16 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Sébastien DESHAYES, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022.08.03 du Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE-EN-DONZY, en date du 21 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Bruno COASSY, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-84 du Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND, en date du 25 novembre 2022, signée par son Maire, Madame Ghislaine DUPUY, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 05/2022-11-22 du Conseil Municipal de la Commune de SALT-EN-DONZY, en date du 22 novembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Jean-Luc LAVAL, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 28-2022 du Conseil Municipal de la Commune de SALVIZINET, en date du 12 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Pascal TISSOT, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° DEL6/06-12-22 du Conseil Municipal de la Commune de VALEILLE, en date du 6 décembre 2022, signée par son Maire, Monsieur Robert FLAMAND, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022-132 du Conseil Municipal de la Commune de VEAUICHE, en date du 29 NOVEMBRE 2022, signée par son Maire, Monsieur Gérard DUBOIS, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération n° 2022.09.09 du Conseil Municipal de la Commune de VIOLAY, en date du 13 décembre 2022, signée par son Maire, Madame Véronique CHAVEROT, figurant en annexe 6 de la présente convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche Famille s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement **social**.

Accusé de réception Ministère de l'intérieur
165894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

- ✓ Les caractéristiques du territoire de Forez-Est sont les suivantes puis détaillées en Annexe 1 :

LE TERRITOIRE DE FOREZ-EST

Forez-Est est un territoire à caractère mixte urbain-rural regroupant 42 communes entre Auvergne et Rhône-Alpes. Sa position stratégique, moins d'une heure de Saint-Étienne et Clermont-Ferrand et 1h de Lyon, offre à ses habitants une qualité de vie exceptionnelle.



65 006
habitants

(population totale au 01/01/2021)



115,1
habitants par km²



55 302
hectares



2,27
personnes/ménage



4 081
entreprises



28 863
actifs



20 743
emplois
répartis entre l'agriculture,
l'industrie, la construction et le
tertiaire



72%
des emplois situés dans
les 6 centralités
(Feurs, Veauche, Chazelles-sur-Lyon, Montrond-les-Bains,
Panissières et Balbigny)

(données INSEE 2018)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



- ✓ L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est précisée en Annexe 2.
- ✓ Le territoire concerné par la CTG est l'ensemble du territoire de Forez-Est, comprenant ses 42 communes membres :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/01/2023



- ✓ Les champs d'interventions de la Communauté de Communes de Forez-Est sont définis par ses compétences :

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

(acte modifié par délibération du Conseil communautaire en date du 03/11/2021)



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités
Politique locale du commerce
Promotion du tourisme
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
Schéma de cohérence territoriale
Plan local d'urbanisme
Document d'urbanisme
- GEMAPI
- Aménagement, entretien et gestion des AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- Collecte et traitement des DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'ENVIRONNEMENT
- Construction, entretien, fonctionnement D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS d'intérêt communautaire
- ACTIONS SOCIALES d'intérêt communautaire en faveur des personnes en recherche d'emploi ou encore en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- Création, aménagement et entretien de la VOIRIE d'intérêt communautaire
- Création et gestion de MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC
- POLITIQUE DU LOGEMENT et du cadre de vie

AUTRES COMPÉTENCES

- TIC, THD, développement du numérique
- Création et gestion de Crématorium
- Soutien financier et/ou technique aux porteurs de projets d'intérêt communautaire dans les domaines de l'emploi/la formation/l'insertion/la santé/le social/la culture et le sport
- Promotion et valorisation du territoire de Forez-Est à travers les médias
- Prestations de service et délégation de maîtrise d'ouvrage, opérations sous mandat
- Transport/mobilité : études, aménagement, gestion des embranchements ferrés liés à l'activité économique et d'intérêt communautaire, création et entretien de pôles multimodaux, participation à des études de transport à la demande et de création de service de cars, valorisation de l'accès aux gares existantes
- Aménagement et gestion de l'"Éco-hameau des collines" à Cottance
- Aménagement et gestion de la zone d'aménagement concerté mixte des Murons 2 à Veauche

Forez-Est - RA 2021 - p 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



- ✓ Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, conformément aux champs d'intervention thématiques de la Caf.

Dans une approche transversale de ces champs d'intervention de la Caf, les axes thématiques privilégiés dans le cadre de la CTG 2023-2027 pour l'ensemble du territoire de Forez-Est sont les suivants : (voir Annexe 3)

- AXE THEMATIQUE 1 : **Connaissance du territoire et des publics**
 - AXE THEMATIQUE 2 : **Famille / Parentalité**
 - AXE THEMATIQUE 3 : **Cadre de vie**
 - AXE THEMATIQUE 4 : **Accès aux droits / « Aller vers »**
 - AXE THEMATIQUE 5 : **Santé / Prévention / Inclusion**
- ✓ Les différents partenaires et acteurs locaux sont mobilisés dans le cadre des « Assemblées des acteurs CTG » ou des « Groupes de travail CTG », en lien avec leurs champs d'intervention respectifs. Ils travaillent en partenariat et collaboration sur ces axes transverses (voir Annexe 3 et Annexe 4).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire de Forez-Est, la Caf de La LOIRE et la Communauté de Communes de Forez-Est et ses 42 communes membres souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de Forez-Est (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes de Forez Est concernent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale : Crèches, Relais Petite Enfance, Maison Assistantes Maternelles, Accueils de Loisirs, Centre Social, Aide à domicile...
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes : semaine parentalité, REAPP, Ludothèque, LAEP...
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle : Service Social et Service à l'usagers CAF
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST ET DE SES COMMUNES MEMBRES

La Communauté de Communes de Forez-Est met en place, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, des actions au niveau intercommunal pour répondre à des besoins repérés. Celles-ci concernent les champs d'intervention suivants : (liste non exhaustive)

- L'offre d'accueil en matière de Petite-Enfance avec la gestion directe de structures multi-accueils et de Relais Petite-Enfance, et le soutien financier attribué aux structures associatives gestionnaires de crèches, micro-crèches, jardin d'enfants et de relais Petite-Enfance.
- L'accompagnement et le soutien à la parentalité, notamment par le soutien financier aux associations gestionnaires de Lieux d'Accueil Enfants Parents, par l'animation d'un réseau parentalité, et le financement d'actions collectives parentalités (conférence, ciné-débats...).
- Le soutien des initiatives jeunes à l'échelle intercommunale, sur la citoyenneté et accès à la formation des animateurs (Bourse BAFA) et aux jobs de jeunes (Forum des Jeunes).
- La promotion du jeu en termes d'outils de lien social, de soutien à la fonction parentale, mais aussi de loisirs, avec la médiatrice de la ludothèque itinérante.
- L'accompagnement des publics, notamment des familles, des parents, des seniors, des personnes isolées, en insertion, éloignées de l'emploi (Point Rencontre Emploi) ; par le soutien financier aux structures à rayonnement intercommunal.
- La médiation culturelle déployée dans le cadre de la Convention de Développement aux Arts et à la Culture auprès de divers publics et le soutien financier alloué aux Musées du territoire (Atelier Musée du Chapeau, Tissage et Soierie et la Cravate, le Pays d'Art et d'Histoire) ...
- Le développement du sport dans le cadre de l'enseignement de la natation scolaire pour les élèves scolarisés en primaire et en collège...
- L'accès aux soins par le soutien aux Maisons de Santé pluridisciplinaires.
- La médiation numérique avec un panel d'actions, destinées à divers publics (conseiller numérique, déploiement du dispositif Promeneurs du Net sur le territoire).
- L'accompagnement des publics dans leurs démarches administratives, par le déploiement de plusieurs espaces France Services de proximité sur des centralités du territoire.
- Le développement d'actions de prévention et l'aménagement du territoire en lien avec les problématiques de mobilité (permis piéton, prévention de deux-roues motorisés...)

043-200065894-20230128-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Au niveau communal, la clause générale de compétence accorde aux collectivités une capacité étendue pour justifier leurs décisions et leurs domaines d'intervention sans que ceux-ci soient limités dans une énumération de compétences.

Depuis 2015, les communes bénéficient de la **compétence générale** pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés¹ : (liste non-exhaustive)

La gestion et/ou le soutien :

- Des établissements scolaires maternelles et élémentaires,
- Des accueils de loisirs péri et extra-scolaires,
- Des accueils de jeunes,
- Des structures d'Education populaire de type Maison des Jeunes et de la Culture,
- De la politique du sport communal et des équipements sportifs,
- De la politique de la culture à l'échelle communale (Lecture publique, médiathèques, bibliothèques, cinéma, salle de spectacle, ludothèque...),

Dans le cadre de la CTG, les communes membres et la CCFE peuvent donc avoir des actions distinctes, mais des objectifs partagés qui s'inscrivent dans les axes de la présente convention.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé et les champs d'intervention conjoints retenus pour la CTG sont :

- AXE THEMATIQUE 1 : **Connaissance du territoire et des publics**

*Favoriser la connaissance des publics, des acteurs et du maillage territoriale
Développer une intelligence collective territoriale*

- AXE THEMATIQUE 2 : **Famille / Parentalité**

Développer une politique d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins des familles

- AXE THEMATIQUE 3 : **Cadre de vie**

Faciliter la participation citoyenne et favoriser le bien-vivre sur le territoire

- AXE THEMATIQUE 4 : **Accès aux droits / « Aller vers »**

Remédier à la fracture géographique et social sur l'offre de services, l'accès aux droits à l'information en maillant le territoire à l'aide d'actions/d'outils itinérants, et d'antennes locales

- AXE THEMATIQUE 5 : **Santé / Prévention / Inclusion**

Prévenir la santé physique et psychique des publics, notamment des plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous les publics

L'Annexe 3, à la présente convention, détaillent ces axes thématiques d'intervention de la CTG et leurs pistes d'actions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

¹ <https://www.vie-publique.fr/fiches/20105-quest-ce-que-la-clause-generale-de-competence>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de La Loire, la Communauté de Communes de Forez-Est et ses 42 communes membres s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) Enfance et Jeunesse passé(s) avec la Communauté de Communes de Forez-Est et les communes signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1² à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De leurs côtés, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé, à parité, de représentants de la Caf de la Loire et de la Communauté de Communes Forez-Est et des représentants des communes, membres des commissions thématiques de la communauté de communes, en lien avec les champs d'intervention de la CTG :

- la commission CCFE Aménagement du territoire
- la commission CCFE Petite enfance, Enfance, Jeunesse
- la commission CCFE Emploi – Social et Santé
- la commission CCFE Sport – culture et événementiel
- la commission CCFE Mobilités – transports

² Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif, et notamment ponctuellement les membres du Bureau Communautaire.

Cette instance qu'est le comité de pilotage :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de Communes de Forez-Est ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la Communauté de Communes de Forez-Est.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les données anonymisées et/ou statistiques dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD³ par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

³ Règlement Général de Protection des Données



ARTICLE 8 - COMMUNICATION

La Caf de la Loire et la CCFE décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de la Caf de la Loire et de la Communauté de Forez-Est.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, la Caf et de la CCFE s'engagent à mentionner la coopération des partenaires et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action en Annexe 4. Un outil d'évaluation annuelle s'appuyant sur ces critères d'évaluation, constitue l'Annexe 5 de la présente convention. Ces critères permettent de mesurer l'avancée et l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées et des besoins du territoire.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, à compter de 1^{er} janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Fait à Bellegarde-en-Forez, le 31 janvier 2023.

En deux exemplaires originaux destinés à la Caf et à la Communauté de Communes de Forez-Est.
Une version dématérialisée de cette convention signée sera transmise aux communes signataires.

La Caf		La Communauté de Communes de Forez-Est
<i>(cachet)</i>		<i>(cachet)</i>
Madame Marie-Pierre BRUSHET, Directrice	Madame Chantal LARGERON, Présidente de son Conseil d'Administration	Monsieur Pierre VERICEL, Président
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune d'AVEIZIEUX	Commune de BALBIGNY
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Sylvain DARDOULLIER, Maire	Monsieur Gilles DUPIN, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de BELLEGARDE-EN-FOREZ	Commune de BUSSIÈRES
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Jacques LAFFONT, Maire	Monsieur Georges SUZAN, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune de CHAMBEON	Commune de CHAZELLES-SUR-LYON
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Patrick MATHIEU, Maire	Monsieur Pierre VERICEL, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de CIVENS	Commune de CLEPPE
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Christophe GUILLARME, Maire	Madame Simone COUBLE, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de COTTANCE	Commune de CUZIEU
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Jacques DE LEMPS, Maire	Monsieur Jean-François RASCLE, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL	Commune d'ESSERTINES-EN-DONZY
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Pierre GIROUD, Maire	Monsieur Jérôme PIGERON, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de FEURS	Commune de JAS
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Madame Marianne DARFEUILLE, Maire	Monsieur Marc RODRIGUE, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de MARCLOPT	Commune de MIZERIEUX
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Madame Catherine EYRAUD, Maire	Monsieur Laurent THOMAS, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune de MONTCHAL	Commune de MONTROND-LES-BAINS
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Christian DENIS, Maire	Monsieur Serge PERCET, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de NERONDE	Commune de NERVIEUX
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Gérard MONCELON, Maire	Monsieur Jérôme BRUEL, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de PANISSIERES	Commune de PINAY
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Christian MOLLARD, Maire	Monsieur Henri BONADA, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune de PONCINS	Commune de POUILLY-LES-FEURS
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Julien DUCHE, Maire	Monsieur Jean-Yves DURON, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de RIVAS	Commune de ROZIER-EN-DONZY
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Bruno CHALAYER, Maire	Monsieur Didier BERNE, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de SAINT-ANDRE-LE-PUY	Commune de SAINT-BARTHELEMY-LESTRA
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Jean ACHARD, Maire	Monsieur Pierre SIMONE, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune de SAINT-CYR-DE-VALORGES	Commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Gilbert GRATALOUP, Maire	Monsieur Gilles COURT, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de SAINT-JODARD	Commune de SAINT-LAURENT-LA-CONCHE
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Dominique RORY, Maire	Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de SAINT-MARCEL-DE-FELINES	Commune de SAINT-MARTIN-LESTRA
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Frédéric LAFOUGERE, Maire	Monsieur Yves GRANDRIEUX, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune de SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	Commune de SAINTE-AGATHE-EN-DONZY
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Sébastien DESHAYES, Maire	Monsieur Bruno COASSY, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND	Commune de SALT-EN-DONZY
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Madame Ghislaine DUPUY, Maire	Monsieur Jean-Luc LAVAL, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Commune de SALVIZINET	Commune de VALEILLE
<i>(cachet)</i>	<i>(cachet)</i>
Monsieur Pascal TISSOT, Maire	Monsieur Robert FLAMAND, Maire
<i>(signature)</i>	<i>(signature)</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Commune de VEAUCHE	Commune de VIOLAY
<p style="text-align: center;"><i>(cachet)</i></p> <p style="text-align: center;">Monsieur Gérard DUBOIS, Maire</p> <p style="text-align: center;"><i>(signature)</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>(cachet)</i></p> <p style="text-align: center;">Madame Véronique CHAVEROT, Maire</p> <p style="text-align: center;"><i>(signature)</i></p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



SOMMAIRE – Annexes CTG 2023-2027

Annexe 1 : Diagnostic du territoire CTG 2023-2027	page 26
Annexe 1 bis : Evaluation par l'assemblée des acteurs CTG 2019-2022	page 41
Annexe 2 : Liste des équipements et services	page 49
Annexe 3 : Plan d'actions CTG 2023-2027	page 52
Annexe 3 bis : Fiches Action CTG 2023-2027	page 58
Annexe 4 : Modalités de pilotage - Gouvernance CTG 2023-2027	page 98
Annexe 5 : Outil d'évaluation CTG 2023-2027	page 99
Annexe 6 : Délibérations des 42 communes membres et de la CCFE	page 101



ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Table des matières Diagnostic du territoire CTG – CCFE

Table des matières Diagnostic du territoire CTG – CCFE.....	26
Modalité et mise en œuvre de l'évaluation	27
La CTG : Convention Territoriale Globale	27
Le SDSF : Schéma Départemental des Services aux Familles	27
Le Projet de Territoire de la CCFE.....	28
L'investissement social Caf - Communauté des communes de Forez-Est :.....	29
Axe 1 : Connaissance du territoire et des publics	30
Portrait social : connaissance du territoire et des publics	32
Axe 2 : Famille/Parentalité	32
Portrait social de l'axe 2 : Famille / Parentalité.....	34
Axe 3 : Cadre de vie	35
Portrait social de l'axe 3 : Cadre de Vie.....	36
Axe 4 : Accès aux droits/Aller vers	37
Portrait social de l'axe 4 : Accès aux droits / Aller vers.....	38
Axe 5 : Santé/Prévention/Inclusion.....	39
Portrait social de l'axe 5 : Santé / Prévention / Inclusion	40



Modalité et mise en œuvre de l'évaluation de la CTG 2019-2022

La démarche d'évaluation et de diagnostic de la CTG, pilotée conjointement par la Caf et la CCFE, a été menée de janvier à novembre 2022.

La préparation d'une grille d'évaluation en commun par le COTECH a posé les bases d'analyse. Cette grille détaille un rappel des pistes d'actions, les actions réalisées, non-réalisées, les points à améliorer, les perspectives, et les suggestions d'indicateurs et d'éléments chiffrés. Durant la période de printemps 2022, les pilotes des actions ont complété ces outils.

Ces premiers constats ont permis une phase de bilan des actions réalisées ou en cours sur les différentes thématiques de la CTG 2019-2022. Ces analyses individuelles devaient être confrontées à un regard collectif. Aussi une assemblée des acteurs a eu lieu en juin 2022. Une cinquantaine de participants était présente. Cela témoigne de la diversité et de l'engagement des acteurs du territoire (élus, associations, institutions...).

Le résultat de ces échanges a défini clairement les besoins et attentes du territoire.

En parallèle, un diagnostic partagé a été mené par les membres du COTECH, définissant le portrait social du territoire.

Une deuxième assemblée des acteurs a eu lieu en octobre 2022. Le résultat de cet échange a permis de poursuivre le travail de réflexion collective sur les perspectives et les axes thématiques à inscrire dans la CTG 2023-2027.

Le COTECH a élaboré les axes thématiques de la CTG 2023-2027 sur cette base, pour une présentation et validation au COPIL.

Les orientations ont été présentées à la commission PEEJ de la CCFE, au Bureau Communautaire, au Conseil des Maires, en réunion de secrétaire de mairie de la CCFE. De même, une présentation est faite dans chaque conseil municipal en vue d'une délibération pour signature de la CTG aux côtés de la CCFE et de la CAF.

Enfin, une délibération en Conseil Communautaire est prévue en janvier 2023 en amont de la signature officielle.

La signature de la CTG 2023-2027 est prévue le 31 janvier 2023, entre la Caf, la CCFE et ses 42 communes membres.

La CTG : Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est **une démarche** qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service **d'un projet de territoire** afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité **aux familles**.

Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc.

L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une **approche transverse** partant des besoins **du Territoire**⁴.

Le SDSF : Schéma Départemental des Services aux Familles

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) est un partenariat entre institutions et associations au service des familles ligériennes. Les différents partenaires, associatifs et institutionnels, qui ont participé à l'élaboration du schéma, ont été guidés par deux enjeux :

- Le développement d'une offre équilibrée, fondée sur une analyse fine de l'offre et des besoins.
 - La lutte contre les exclusions, notamment vis-à-vis des familles vulnérables et celles confrontées au handicap.
- Les finalités poursuivies sont ainsi de développer des services, d'en améliorer l'accès mais aussi, d'accompagner les familles dans leur parcours de vie.

⁴ Source : *Circulaire CNAF_2020 01 09 CTG*



Pour le SDSF 2022-2025, il y a quatre orientations portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF :

1. Investir dans le repérage des besoins des publics
2. Apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins
3. Consolider une offre de services de haute qualité socio-éducative (volet professionnels)
4. Assurer l'accessibilité et la visibilité des offres de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale

Le Projet de Territoire de la CCFE

Un Projet de Territoire est avant tout une ambition partagée, un exercice d'expression à la fois politique et citoyen. C'est aussi une forme d'exercice de prospective territoriale. Un temps de réflexion collectif et partagé. Le plan d'actions propose 5 axes stratégiques, 18 objectifs et 37 actions validée par le comité de pilotage du 10 septembre 2018 et construites avec les services de la Communauté de Communes sur la base des travaux participatifs.

5 axes stratégiques pour le Projet de Territoire :

1. Engager une politique de développement économique du territoire et favoriser la création d'emplois
2. Assurer un accès équilibré et équitable aux services à la population sur tout le territoire
3. Coconstruire une stratégie d'aménagement cohérent de l'espace communautaire intégrant une politique coordonnée de l'habitat et des mobilités au sein du territoire
4. Préserver la biodiversité, la qualité de l'eau et encourager l'autonomie énergétique
5. Faire exister le territoire « Forez-Est »

Le Projet de Territoire répond aux besoins suivants :

- ✓ La croissance démographique liée à l'installation de jeunes foyers et le potentiel économique sont des signes favorables pour l'attractivité du territoire. Cependant, le positionnement géographique stratégique de la Communauté de Communes de Forez-Est et son accessibilité facile depuis les axes autoroutiers ne sont pas suffisants pour attirer des entreprises et maintenir la population.
- ✓ La moitié des actifs travaillent à l'extérieur du territoire, impliquant de nombreuses migrations quotidiennes et le nombre d'emplois n'augmente pas proportionnellement à la population.
- ✓ Les moins de 20 ans représentent le quart de la population et il est important pour les maintenir sur place, de répondre à leur besoin de formation en lien avec les attentes des entreprises.
- ✓ Il convient de mettre en place une action volontariste pour le développement économique et touristique du territoire, d'encourager les initiatives économiques locales et de favoriser la création d'emplois. La densité de population importante de Forez-Est marque un **territoire relativement urbain** au sein d'une **identité rurale**. Les familles résidentes souhaitent bénéficier de services de proximité et de qualité et en particulier pour les jeunes enfants et les aînés.

Le diagnostic a fait apparaître la présence de services et d'infrastructures qu'il convient de conforter.

- ✓ Une inégalité d'accès aux services publics et de proximité demeure sur le territoire du fait de l'éloignement de certaines communes des bourgs centres, renforcée par le manque d'information sur les services existants.
- ✓ Le vieillissement de la population entraîne la nécessité d'adapter le service d'accompagnement aux personnes âgées.
- ✓ La santé constitue aussi une priorité. Il convient de garantir l'accès aux soins dans de bonnes conditions, notamment pour les personnes âgées. Ainsi, il est important d'assurer un accès équilibré et équitable aux services à l'ensemble de la population sur tout le territoire.



L'investissement social Caf - Communauté de Communes de Forez-Est

Pour un projet de territoire global sur tous les champs d'interventions communs

Pour toutes les familles, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles...



Logement/Habitat



Inclusion numérique



Accès aux droits



Animation de la vie sociale



Enfance/Jeunesse



Accueil du jeune enfant



Accompagnement à la parentalité

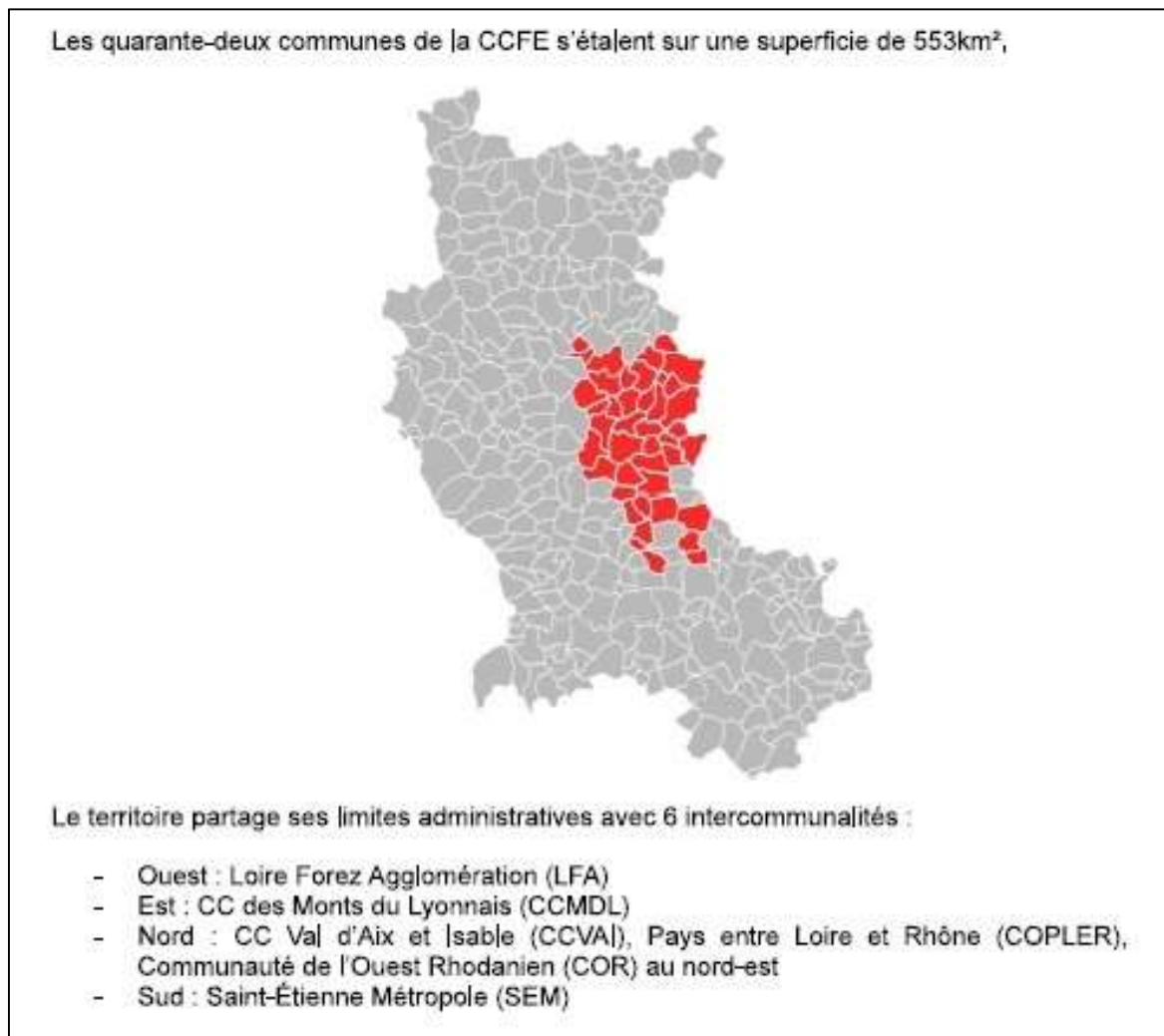




Axe 1 : Connaissance du territoire et des publics

Présentation géographique

La Communauté de Communes de Forez-Est est située au centre-est du département de la Loire, à cheval entre la plaine du Forez et les Collines du Matin. Il s'agit d'un territoire à dominante rurale, davantage bordé que traversé par les autoroutes A72 et A89. Si les grands axes de circulation ne l'irriguent pas, elle est pourtant située à 30 min à l'est de Montbrison, à mi-chemin entre Saint-Étienne et Roanne par son axe nord-sud, et à mi-chemin entre Lyon et Clermont-Ferrand par son axe est-ouest. Elle est également parcourue par une ligne de train (Saint-Étienne - Roanne) mais servant 5 gares de l'intercommunalité : Veauche, Montrond-les-Bains, Feurs, Balbigny et Saint-Jodard.



Caractéristiques démographiques

La Communauté de Communes de Forez-Est possède 64756 habitants, pour une densité de population de 114 hab/km². Elle s'étend sur un territoire très contrasté : entre communes urbaines périurbaines et rurales. Le nombre d'habitants par commune va de 124 (Sainte-Agathe-en-Donzy) à 9000 habitants (Veauche). Nous pouvons les classer comme suit :

- 7 communes de plus de 2000 habitants
- 12 communes entre 1000 et 2000 habitants
- 16 communes entre 500 et 1000 habitants
- 7 communes de moins de 500 habitants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Si le territoire de la CCFE est fondamentalement rural, 55% des habitants se concentrent pourtant dans les 7 plus grandes villes ; et 21% vivent dans des villages de 1000 habitants ou moins.

A l'automne 2020, l'Insee propose une nouvelle définition des communes rurales et urbaines en fonction de leur densité. Cette classification s'est calquée sur la densité des zones habitées agglomérées, non sur la densité moyenne du territoire communal. Le territoire de la CCFE comprend ainsi 38 communes rurales (soit peu denses ou très peu denses) et 4 communes urbaines (soit denses ou de densité intermédiaire) : Veauce, Feurs, Montrond-les-Bains, Chazelles-sur-Lyon.

Communauté de Communes de Forez-Est / nombre d'habitants par commune



La nouvelle classification de l'Insee mesure également les aires d'attraction des villes, en fonction de la densité contiguë, des seuils de population et du nombre d'emplois. Cette nouvelle répartition nous permet ainsi de révéler les communes les plus influentes au sens économique : avec leur marge de service et d'emploi. Selon ces critères, 6 aires d'attraction influents sur le territoire de la CCFE, mènent une part notable de communes sont également considérées comme hors de l'attraction de ces aires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/01/2023



Portrait social – Axe 1 : connaissance du territoire et des publics



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Axe 2 : Famille / Parentalité

Portrait des familles du territoire de Forez-Est :

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	17 145	100,0	18 133	100,0	18 788	100,0
Couples avec enfant(s)	8 118	47,3	8 054	44,4	7 809	41,6
Familles monoparentales	1 300	7,6	1 781	9,8	2 020	10,8
Hommes seuls avec enfant(s)	214	1,2	348	1,9	463	2,5
Femmes seules avec enfant(s)	1 086	6,3	1 433	7,9	1 557	8,3
Couples sans enfant	7 726	45,1	8 298	45,8	8 959	47,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Les familles avec enfants sont moins nombreuses qu'il y a quelques années sur le territoire de Forez-Est. Mais cela ne veut pas dire qu'elles sont parties. Car cette baisse est équilibrée par l'augmentation du nombre de familles monoparentales. Cela soulève des enjeux de renforcement des politiques et dispositifs à destination de ce public. Enfin, la Loire compte une proportion de familles nombreuses (10.2%) supérieure à la moyenne en AURA (9.2%) ainsi qu'à la moyenne nationale (9.1%).

Si la baisse du nombre de couples avec enfants est légère, elle est à associer à la diminution des naissances et du nombre de jeunes enfants (0-5 ans) : ces constats soulèvent un potentiel déficit d'attractivité du territoire pour les familles. Cela indique des enjeux en matière de développement ou de renforcement des dispositifs et structures à destination des familles, des enfants et des jeunes (EAJE, ALSH...) afin d'inciter les familles à venir s'installer sur le territoire.

La natalité et le nombre d'enfants et de jeunes :

En 2019, selon l'INSEE, on comptait 588 naissances sur le territoire de Forez-Est, 572 en 2020 et 535 en 2021. Cette baisse des naissances est continue depuis 2018, année où était constaté un pic de naissance (659).

- **Nombre d'Enfants de moins de 3 ans/jeunes (31/12/2019)**

Nbre enfants - de 3 ans	Nbre enfants 3 à - 6 ans	Nbre enfants - de 6 ans	Nbre enfants 6 à - 12 ans	Nbre enfants 12 à - 18 ans
1743	1926	3669	4415	4046
23342	25043	48385	53688	48518

- **Nombre d'Enfants de moins de 3 ans/jeunes (31/12/2020)**

Nbre enfants - de 3 ans	Nbre enfants 3 à - 6 ans	Nbre enfants - de 6 ans	Nbre enfants 6 à - 12 ans	Nbre enfants 12 à - 18 ans
1680	1835	3515	4350	4108
22957	24343	47300	53634	49263

L'offre de garde sur le territoire :

En 2021, 689 enfants de - de 3 ans sont inscrits en crèche. 7 sont bénéficiaires de l'AEEH soit 1 %. Ce nombre peut paraître faible, mais il est lié au fait qu'à cet âge-là, les enfants à besoins spécifiques, ne sont pas forcément encore diagnostiqués. Dans la Loire, au 31/12/2020, il y avait 193 structures d'accueil collectif, 4450 places d'accueil, 4202 assistants maternels agréés, 11 863 places d'accueil de jour. L'offre d'accueil des enfants dans la Loire est au-dessus de la moyenne nationale.

Le taux d'activité sur le territoire

En 2020, le taux d'activité des femmes sur le territoire de Forez-Est était de 78.65 %. Il est largement supérieur au taux d'activité du département qui est de 67.41 %.

Le taux de parents actifs avec des enfants de - de 6ans est de 68,48 %. Là encore, ce chiffre est largement supérieur à celui du département qui est de 53.96 %.

Ces chiffres sont également supérieurs à ceux de l'année 2019, montrant un besoin de places d'accueil supplémentaires dans les différents modes de garde, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Le tableau ci-dessous, montre que l'emploi sur le territoire se concentre essentiellement dans les domaines de l'industrie, du commerce, des transports, et de la santé. Ce sont des secteurs où les horaires de travail peuvent être tôt le matin, tard le soir (salariés en poste ou personnel médical). Le travail le samedi est également fréquent chez les commerçants ou dans les emplois dans la grande distribution par exemple.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



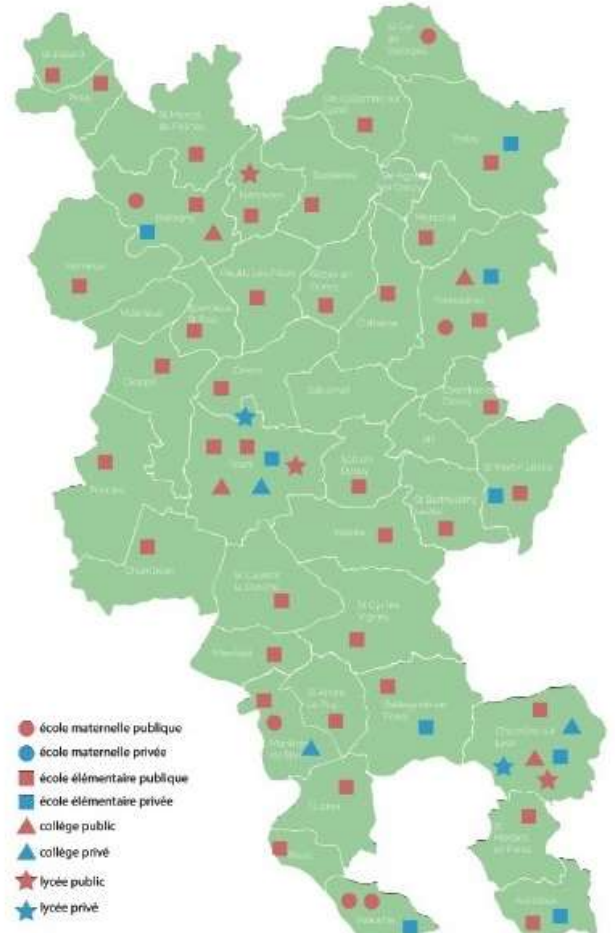
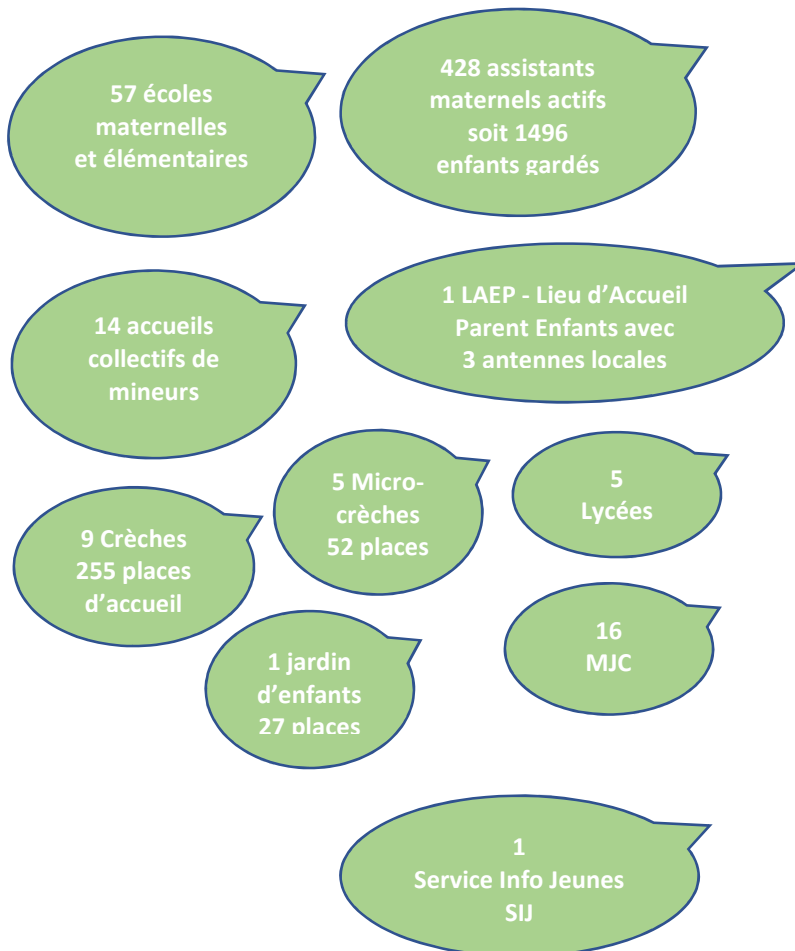
Cela à une incidence importante sur les modes de garde qui ne sont pas forcément adaptés ou suffisants pour répondre à la demande de ces familles.

EMP T8 – Emplois selon le secteur d'activité

Ensemble	20 803	100,0
Agriculture	736	3,5
Industrie	4 925	23,7
Construction	1 754	8,4
Commerce, transports, services divers	7 557	36,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5 832	28,0

- Sources : Insee au 01/01/2022

Portrait social - Axe 2 : Famille / Parentalité



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Axe 3 : Cadre de vie

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	27 903	100,0	29 941	100,0	31 852	100,0
Résidences principales	24 187	86,7	25 880	86,4	27 739	87,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 567	5,6	1 479	4,9	1 277	4,0
Logements vacants	2 149	7,7	2 581	8,6	2 836	8,9
<i>Maisons</i>	21 514	77,1	23 034	76,9	24 283	76,2
<i>Appartements</i>	6 296	22,6	6 804	22,7	7 438	23,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .

De nombreux ménages s'installent sur Forez-Est. Il s'agit donc de concevoir une politique de vie agréable pour maintenir cette population sur le territoire.

Équipement culturel⁵

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes Forez-Est, nous avons identifié **114** équipements qui peuvent ou pourraient accueillir des manifestations culturelles. Par manifestation culturelle, nous entendons la diffusion de spectacles, mais aussi la présentation d'expositions ou la projection de films.

Parmi ces 114 équipements :

- **82%** ont un usage polyvalent (salles de fêtes) et ne sont pas strictement réservés aux activités culturelles,
- **40%** sont équipés d'une scène,
- **10%** sont équipés en son, lumière, scène, et coulisses.

D'un point de vue territorial, on constate que les lieux polyvalents sont assez bien répartis, et que les équipements uniquement dédiés aux activités culturelles sont davantage concentrés dans les centralités.

Déplacement domicile - travail⁶

- **Près de la moitié des actifs occupés résidant dans la communauté de commune Forez-Est y travaille⁷.** L'autre moitié travaille dans les intercommunalités voisines (Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération, Monts du Lyonnais) (INSEE, 2017).
- En moyenne les 26 240 actifs de la CC Forez-Est effectuent **22 km pour se rendre sur leur lieu de travail. 89% d'entre eux se déplacent en voiture** contre seulement 3% en transport en commun, 1% à vélo, et 6% à pied (INSEE, 2017). De nombreux déplacements domicile-travail font moins de 10 km (20%), et sont donc potentiellement réalisables à vélo, si des itinéraires sécurisés existent.
- Pour ces flux domicile-travail, il existe un important potentiel de développement du covoiturage.

Mobilité – Transports en commun

Malgré la densité de l'offre, qui est conséquente pour un territoire plutôt rural, la fréquentation des trains reste faible. Néanmoins, il existe un intéressant potentiel de rabattement sur le train, dans la mesure où 32% des habitants de la Communauté de communes résident à moins d'un kilomètre d'une gare, et que 54% résident à moins de trois kilomètres d'une gare

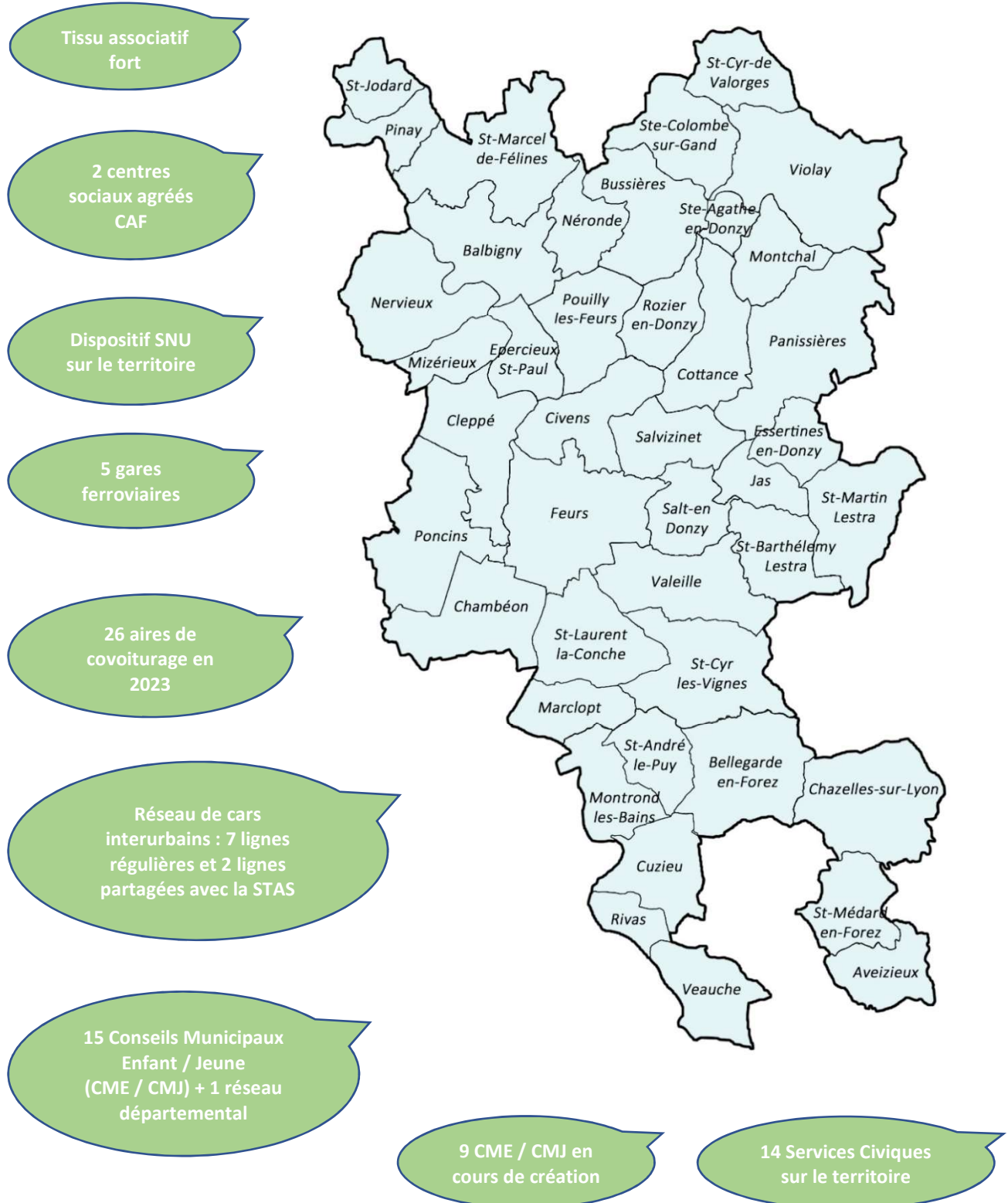
⁵ Source Diagnostic culturel CCFE, 2020

⁶ Source Schéma de mobilité Forez-Est, 2022

⁷ 48% contre 53 % pour Loire Forez Agglomération



Portrait social - Axe 3 : Cadre de Vie



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

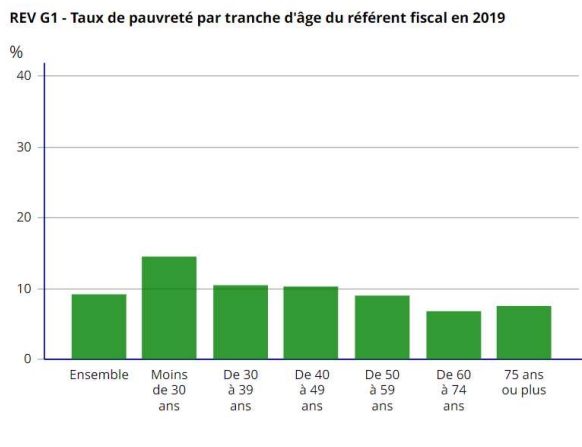
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Axe 4 : Accès aux droits / Aller vers

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019



Champ : ménages fiscaux - hors communes et sans abris.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

Les tranches d'âges qui ont le taux de pauvreté le plus important représentent les 0 à 39 ans. Cet indicateur traduit la fragilité d'une partie de la population du territoire de Forez-Est, et souligne des situations de précarité potentiellement importantes pour certains ménages, avec des besoins d'accès aux droits et d'accompagnement renforcés. D'où l'enjeu de repérage et d'accompagnement de ces populations et notamment des familles fragilisées (dispositifs de soutien à la parentalité, accès aux droits...).

16 millions de français sont éloignés du numérique à l'échelle nationale : difficultés à effectuer des démarches en ligne, difficultés à s'équiper...

Ces problématiques d'accès aux services dématérialisés sont très marquées sur le territoire. Dans ce contexte, la collectivité a souhaité développer des Frances Services qui ont pour but de proposer aux usagers une offre de service

public complète. Ainsi, des informations concernant les dossiers CAF, Pôle Emploi, CARSAT, Sécurité Sociale, MSA ainsi que différents services de l'Etat sont disponibles. La moyenne d'âge de la population qui utilise ce service s'élève à 62.58 ans ; majoritairement des femmes à 61.54%. Les structures France Service devraient couvrir toutes les centralités en 2023, pour mailler l'ensemble du territoire.

Le conseiller numérique

Afin de compléter l'offre de services en matière de numérique, un conseiller numérique propose des ateliers. 151 personnes accompagnées entre octobre 2021 et juillet 2022. 64% de femmes, 89% de retraités. Pour réduire la fracture numérique, le conseiller numérique a développé des actions en partenariat avec la ludothèque (public plus famille), avec les Points Rencontre Emplois (public éloigné de l'emploi), dans le cadre du Festival Culture et Numérique (tout public). Ces ateliers sont essentiellement organisés sur les bases de l'informatiques. Afin de répondre à une logique de territoire, le conseiller numérique propose des ateliers en itinérance. Ainsi ce service de proximité permet au plus grand nombre d'en bénéficier.

Des outils itinérants au service de la population

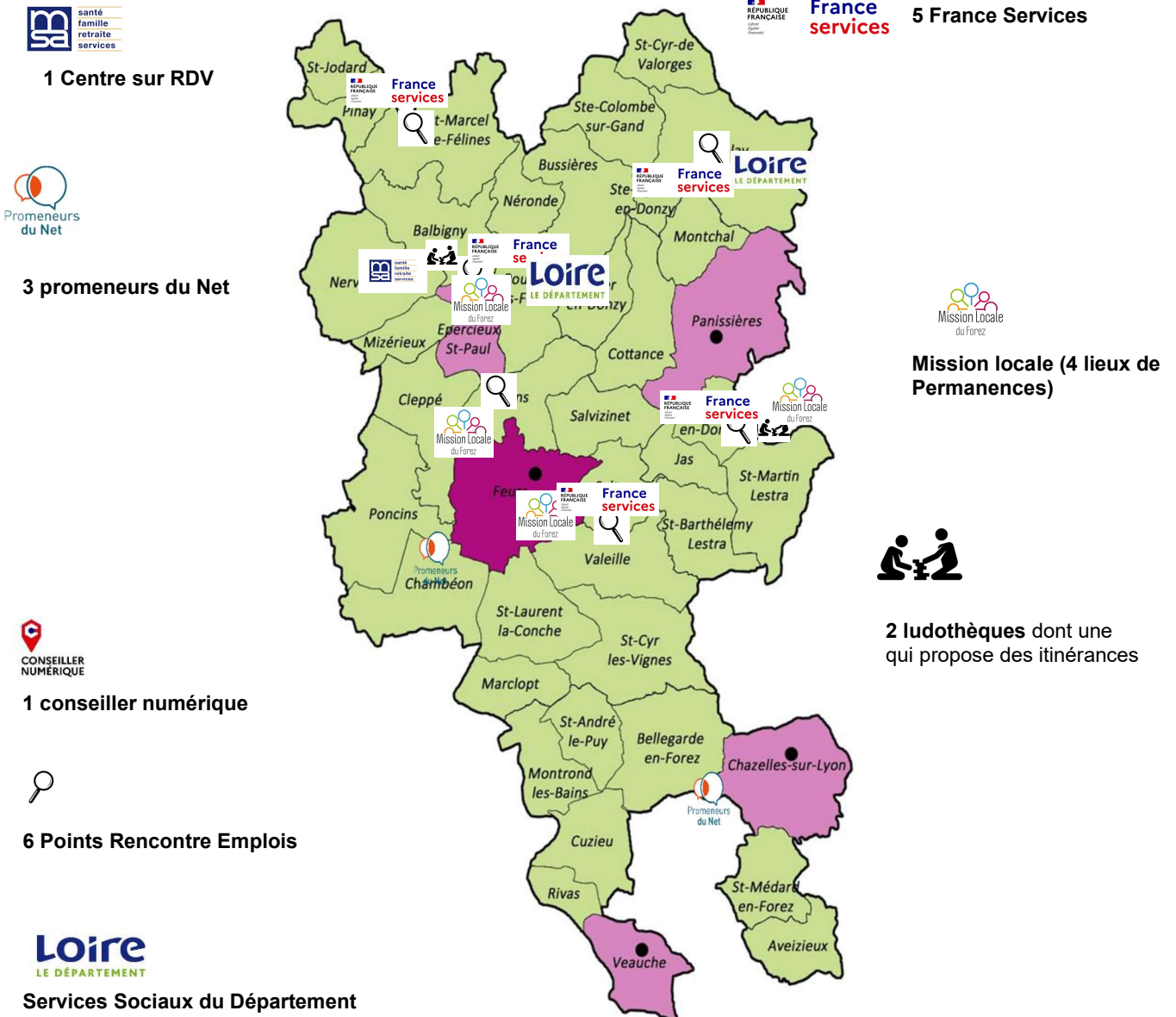
Afin d'équilibrer l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs sur le territoire, l'itinérance de certains services est déployée telles que la ludothèque, ainsi que des spectacles culturels.

Des services de proximité

L'itinérance administrative est un service nécessaire, d'autant plus en milieu rural où les distances entre les différentes administrations sont importantes. Parmi les dispositifs alternatifs récents qui peuvent répondre à cette problématique et qui connaissent un certain engouement, l'itinérance se taille une bonne place. Le déploiement d'un même service sur un territoire est aussi une solution. Ainsi les problématiques d'accès à l'emploi sont traitées par les Points Rencontres Emplois, la Mission Locale, le Point Information Jeunesse et Pôle Emploi (à proximité du territoire, ou à développer).



Portrait social - Axe 4 : Accès aux droits / Aller vers



Présences CAF :
Chazelles-sur-Lyon : France Services
Feurs : Centre Social
Montrond-Les-Bains : cyber centre
Veauche : France Services



Axe 5 : Santé / Prévention / Inclusion

La communauté de communes de Forez-Est apparaît pauvre en structures et en professionnels de santé. Avec 59 médecins généralistes pour 42 communes en 2019, la CCFE possède un peu moins d'1.5 médecin pour 1 commune. Il s'agit dès lors d'un **enjeu important** pour que la santé ne soit pas un luxe que sacrifie une population plus pauvre. De plus, des inégalités sont liées à la situation géographique du public. Nous comptabilisons en totalité 333 professionnels de santé pluridisciplinaires sur le territoire.

Aujourd'hui, de plus en plus de problématiques de santé naissent sur notre territoire et interrogent les professionnels, la santé devient une préoccupation majeure.

A travers ce diagnostic, de nombreuses disparités de service de santé et manque de structures ont été mises en évidence.

Le besoin d'amélioration de la santé d'une manière globale (social, physique et mental) passe avant tout par la prévention, la sensibilisation, la promotion de la santé sur les thématiques préoccupantes naissantes : sexualité, consentement, santé, etc. La CPTS, le Point Info Santé du Centre Social l'Equipe de Chazelles-sur-Lyon, ainsi que quelques permanences du Planning Familial mises en place au sein des MJC, assurent une partie de cette mission. Il y a également la présence d'une antenne Croix-Rouge présente sur la Commune de Montrond-les-Bains.

Face à ce constat, nous pouvons relever un réel manque de structures, d'associations autour de la santé et de ses enjeux sur le territoire de la CCFE. Elles ne peuvent assurer seule cette responsabilité et ces problématiques. L'absence de planning familial sur le territoire nous interrogent, celui-ci apparaissant comme un lieu ressource, d'accompagnement et une forme d'aide importante sur les questions de sexualité, de consentement, de contraception.

Les établissements scolaires ont également un rôle à jouer dans ce domaine avec la présence de module d'enseignement sur les questions de santé, sur le développement des compétences psycho-sociales. La présence des infirmières dans les écoles, collèges et lycées paraît également primordiale dans l'accompagnement des jeunes élèves.

Compte tenu du peu de données recensées à ce jour dans les champs de la santé, du handicap et de l'inclusion, la première année de cette nouvelle CTG sera l'opportunité de construire une base de données nécessaires à l'analyse des besoins. La politique opérationnelle sera ensuite construite avec les acteurs.



Portrait social - Axe 5 : Santé / Prévention / Inclusion

Carte des établissements médico-sociaux sur le territoire de Forez-Est

Structure favorisant
l'activité physique
(piscine, gymnase, stade)

11 hébergements
d'adultes handicapés
selon l'INSEE (2021)

7 hébergements d'enfants
handicapés selon l'INSEE (2021)
dont 1 ITEP à Montrond-les-Bains

1 SESSAD à
Montrond-les-Bains

1 piscine à
Feurs



⁷ Un établissement : le Dispositif d'Accompagnement et d'Inclusion (DAI) Simone Veil, à Montrond-les-Bains, est à la fois un Institut Médico-Educatif (IME), un Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP) et un Service d'Éducation et de Soins Spécialisés À Domicile (SESSAD).

4 classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire qui accueillent les enfants porteurs de troubles ou de handicaps situées :

- Ecole élémentaire les sources de Montrond-les-Bains
- Ecole élémentaire Marcel Pagnol Veauche
- Ecole élémentaire Les petits chapeliers Chazelles-sur-Lyon
- Ecole élémentaire Charles Perrault de Feurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



ANNEXE 1 bis – Evaluation CTG 2019-2022

Evaluation CTG 2019-2022

Fiche action n°1 : PETITE-ENFANCE

Axe thématique PETITE-ENFANCE



Actions engagées et à poursuivre :

- Observatoire Petite-Enfance
- Guichet interpartenarial (porteurs de projet MAM ou micro-crèche)
- Promotion du métier d'assistants maternels
- Guichet Unique

En réflexion, à venir, en cours :

- Création de places de crèche familiale et places insertion professionnelle
- Passerelle / places d'accueil de loisirs 3-6 ans
- Accueil enfants porteurs de handicap
- Outil de communication

www.forez-est.fr

FOREZ. EST
communauté
de communes

Axe thématique PETITE-ENFANCE



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Places d'accueil dans les structures :

- Développer les modes d'accueil petite enfance (Feurs). Nombreux refus pour septembre.
- Manque de lieux d'accueils pour les 0-6 ans.
- Manque de places en crèche. Sur Rozier par exemple, davantage de places en crèche seraient nécessaires / voir agrandissement de la crèche ?
- Sur des communes (ex : St Cyr les Vignes,) il manque de places d'accueil et d'assistants maternels.
- Diversification des modes d'accueils nécessaire sur le territoire pour les âges 0-3 et 3-6 ans.
- Pour les communes (Balbigny/St-Marcel), préoccupation de l'accueil de la petite enfance, notamment sur les places en centre de loisirs qui font défaut pour les 3-6 ans.
- Amplitude horaire.
- Horaires d'ouverture en fonction des horaires de travail des parents.
- Problèmes des horaires atypiques.

Formation des professionnels :

- Immersion dans les crèches : formation des équipes d'animation qui s'occupent des 3-6 ans en centre de loisirs.
- Mutualisation des formations.
- Formation des acteurs du territoire autour des enfants de moins de 6 ans.

www.forez-est.fr

FOREZ. EST
communauté
de communes

Axe thématique PETITE-ENFANCE



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Développement du partenariat entre les structures :

- En termes d'accueil, il faut développer le partenariat entre les structures.

Enfants porteurs de handicap :

- Développer les liens entre les acteurs autour du handicap.
- Lien avec CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) commission TND (troubles du neurodéveloppement) : travail sur une grille de repérage.
- Lieu d'accueil identifié pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
- Handicap : travail en lien avec la PMI pour une communication plus lisible en faveur des parents sur l'accueil de leurs enfants.
- Accompagnement des enfants porteurs de handicap.
- Assistantes maternelles se sentent seules face aux situations de handicap.

Communication :

- Plateforme internet... (plus qu'un site illiwaps) ?
- Faire vivre les réseaux sociaux auprès de notre public accueilli pour les informer sur les services petite-enfance.

www.forez-est.fr

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Evaluation CTG 2019-2022

Fiche action n°2 et 3 : ENFANCE JEUNESSE (6-15 ans et 16-25 ans)

Axe thématique ENFANCE JEUNESSE



Actions engagées et à poursuivre :

- Observatoire Enfance Jeunesse.
- Recherche – Action sur les modalités d'accompagnement des jeunes en milieu rural.
- Mise en place d'un réseau des instances citoyennes d'enfants et de jeunes.
- Campagne d'information des communes sur les services civiques.
- Structuration du réseau des acteurs enfance jeunesse (ACM).
- Rencontre partenariale entre les acteurs enfance jeunesse et les acteurs culturels.
- Mise en place de projets EAC avec les structures enfance jeunesse (ACM / scolaires).
- Accompagnement des jeunes dans l'orientation / emploi ⇒ « Forum Avenir des Jeunes ».
- Mise en place des bourses BAFA.

En réflexion, à venir, en cours :

- Axe santé et prévention jeunesse
- Accueil enfants / jeunes porteurs de handicap
- Accompagnement / information des jeunes (PIJ)
- Axe numérique
- Outil de communication

* EAC : Education Artistique et Culturelle

www.forez-est.fr

FOREZ..EST
communauté
de communes

Axe thématique ENFANCE JEUNESSE



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Accueils de Loisirs et périscolaire :

- Besoin de formation des animateurs pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
- Pas de centre de loisirs spécifique ou place d'accueil pour enfants porteurs de handicap.
- Manque animateurs BAFA : difficultés maintien places d'accueil centres de loisirs et périscolaires.
- Manque de places pour l'accueil les 3-6 ans en centre de loisirs (listes d'attentes): locaux et formation adaptés.
- Problème de recrutement des animateurs sur les mercredis, le périscolaire et les vacances. A voir pour compléter des contrats temps non complets entre collectivité et MJC/Association.
- Comparaison et analyse des budgets des communes : périscolaire, cantine, ...

Observatoire Enfance Jeunesse :

- Connaissance des actions qui ont lieu sur le territoire (brochure, outil de communication) à améliorer.
- Détail des structures répertoriées (structures ACM, Juniors associations...)
- Poursuivre l'observatoire sur toutes les tranches d'âges.
- Changement des besoins des jeunes : Comment s'adapter ?

Retours sur les actions engagées :

- Positifs à l'unanimité mais pas assez de communication.
- Bourse BAFA très positive (17 réalisés en 2021 / 35 prévus par an) Communication à revoir.

www.forez-est.fr

FOREZ..EST
communauté
de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Axe thématique ENFANCE JEUNESSE



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Communication:

- Communication sur les dispositifs et accompagnement des jeunes (BAFA, services civiques...), actions, information au niveau local, à revoir, à faire régulièrement.
- Communication / lien à développer entre les structures enfance jeunesse.
- Comment sensibiliser / communiquer avec les familles des jeunes ?
- Instagram CCFE ?

Remarques des acteurs :

- Information Jeunesse: MJC non labellisée mais accompagnement des jeunes au quotidien.
- Projet sur la prévention jeunesse dispositif MJC (Désinfox, Non à la Haine, radio, k'est-ce t'en sexe ?).
- Le centre social de Feurs est structure d'accueil en Service National Universel, formateur BAFA (1 par an), service civique suivi par une formation qualifiante en alternance dans l'animation.
- Engouement sur la commune de Pouilly autour de l'EAC.
- Compétence enfance/jeunesse sur CCFE aidant pour les structures ACM, emploi, coordination CME, moyens matériels et humains.
- Problème de financement des ACM (masse salariale, sorties, transport).
- Manque de places en périscolaire (les familles travaillent loin de leur lieu d'habitation : augmentation des demandes d'accueil périscolaire et cantine).

Axe thématique ENFANCE JEUNESSE



Axes de travail et perspectives proposés:

- Axe numérique (désinformation), problèmes liés aux réseaux sociaux.
- Idée de co-animation du réseau CME/CMJ par les structures d'éducation populaire.
- Question de l'utilisation du Pass' culture par les jeunes sur le territoire ?
- Comment construire la complémentarité du réseau MJC et réseau ACM du territoire ?
- Actions sur la prévention en direction des jeunes.
- Lien avec CPTS commission troubles du neuro-développement.
- Axe santé enfants et jeunes à développer.
- Associer le service social départemental (SSD) pour accompagner les jeunes en difficulté vers le droit commun et les acteurs culturels.
- Partenariat à poursuivre et développer avec les structures spécialisées d'accueil des enfants et jeunes porteurs de handicap.
- Travailler sur un chèque culture pour les jeunes / offre culturelle locale / communiquer sur le pass'culture...
- Possibilité de co-financement des centres de loisirs par les communes concernées.
- Problème de places pour les enfants de 3 à 6 ans et pour les 3 ans en particulier. Question du manque de places. Commission d'attribution entre les différentes structures.



Axe thématique SOLIDARITES TERRITORIALES

Actions engagées et à poursuivre :

- Développement la démarche « aller vers », en proximité (accès aux droits, France Services, résidence artistique de territoire, Ludothèque)
- Réduction la fracture numérique par le biais des France Services et du Conseiller numérique
- Développement de l'offre de services médicale par le biais des Maisons de santé pluri-disciplinaires
- Développement du sport-santé à travers les ateliers passerelles en lien avec la CPTS
- Programmation hors les murs du Château du Rozier et du PAH
- EAC: permettre l'accès de la culture à tous (publics éloignés, IME, PRE, crèches)
- Soutenir le dynamisme de la vie associative de manière logistique et financière

En réflexion :

- Renforcement la communication
- Elaboration de la Convention territoriale EAC tout au long de la vie
- Démarche de diagnostic départemental autour de la lecture publique
- Reprise de l'accompagnement d'actions à vocation intergénérationnelle
- Développer la réflexion autour de l'itinérance pour aller vers ?

Axe thématique SOLIDARITES TERRITORIALES

Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

- Présentation des différentes actions regroupées sous l'item Solidarités territoriales: inclusion numérique (déploiement des France Services, Conseiller numérique), sport, culture et ludothèque.
- Un enjeu identifié : comment impliquer tout le monde sur le territoire?

Une problématique forte: la communication :

- Autour des actions,
- Autour de l'actualité des services
- En direction des usagers,
- En direction des communes,
- En direction des acteurs.

Propositions:

- Faire connaître les référents/pilotes des fiches actions.
- Avoir une politique de communication percutante : vidéos courtes, format info flash, présence sur les réseaux sociaux.
- Avoir une action spécifique en direction des personnes isolées socialement, et du public empêché.
- Réaffirmer la politique du « aller vers ».



Evaluation CTG 2019-2022

Fiche action n°5 : CADRE DE VIE

Axe thématique CADRE DE VIE

Actions engagées et à poursuivre :

- Lancement de la politique habitat de Forez-Est 2021-2026 :
 - Mise en place des dispositif « mon centre bourg »
 - Poursuite du dispositif habitat +
 - Recensement des logements d'urgence, vacants, insalubres ou dégradés
- Validation du schéma de covoiturage, intégré dans le schéma de mobilité
- Convention de gestion de la mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Validation du schéma de mobilité de Forez-Est 2022-2026



A venir / en cours :

- Nouveau dispositif du programme d'intérêt général départemental à lancer pour la période 2023-2027
- Parkings multimodaux à proximité des gares, poursuite du maillage en aires de covoiturage
- Création d'axes cyclables d'intérêt communautaire (accès aux équipements communautaires),
- Améliorer l'offre de stationnement vélos
- Améliorer la desserte des Zones d'Activités structurantes (cyclable, navettes)
- Améliorer l'offre de mobilités pour les publics scolaires (cyclables, pédibus, ...)
- Communication / Animation (flyer, articles dans bulletins, forum mobilité, challenge mobilité, ...)

www.forez-est.fr



Axe thématique CADRE DE VIE

En réflexion :

- Maillage du territoire par des pistes cyclables
- Lignes d'autostop participatif – expérimentation
- Offre de service favorisant l'usage des vélos



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Groupe : habitat indigne : formation au besoin – communes/secteurs (Chazelles/Lyon)

- Habitat indigne : repéré à Chazelles mais peut-être sur d'autres secteurs de la CCFE
 - Comment prendre en charge la situation des habitants, la « chasse » aux bailleurs indélicats ?
 - Des communes sont partantes pour travailler cette question.
- Quid des logements vacants recensés : quels pouvoirs pour inciter à la remise en location ?

www.forez-est.fr



Axe thématique CADRE DE VIE

Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Mobilité :

- Gros problème de mobilité pour les seniors de plus de 70 ans.
- Difficultés dans la recherche d'emploi d'été (ex: pour rejoindre le bassin de Feurs)
- Difficultés de mobilité des jeunes des communes rurales (ex: jeunes de St-Jodard / Cottance vers Feurs).

Idées :

- Possibilité de location de trottinettes, vélo électriques ou voitures sans permis pour les jeunes.
- Coordination bus/trains (sur la dorsale) à améliorer.
- Lors de la création d'une nouvelle voie, importance de penser aux vélos et aux piétons, avec des voies sécurisées, y compris sur trajets longs.
- Poursuivre l'aide à l'achat d'un vélo électrique / ou vélo; ou location pour essayer, inciter.
- Sécuriser les pistes cyclables
- Customiser les casques pour inciter les jeunes en trottinette et vélo.
- Gratuité des transports en commun (ou à très faible coût) pour tous ou pour les plus précaires.
- Bourse au vélo pour les publics précaires et autres.
- Atelier réparation vélo-mobylette-scooter.
- Communication à renforcer sur le site régional (MODVIZY) : plateforme covoiturage, Campagne de mobilisation, d'incitation.
- Sensibilisation, incitation passe par les enfants (utilisation du vélo)



www.forez-est.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

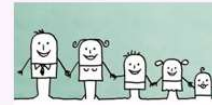
Réception par le préfet : 30/01/2023



Evaluation CTG 2019-2022

Fiche action n°6 : ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Axe thématique PARENTALITE



Actions engagées et à poursuivre :

- Recensement des acteurs et structures travaillant sur l'axe parentalité.
- Création et animation du réseau parentalité du territoire.
- Déploiement LAEP* itinérant sur le territoire (Balbigny - Feurs - Veauche).
- Mise en place de temps forts autour de la parentalité (conférences, journées thématiques).
- Mise en place d'un Promeneur du Net Parentalité sur le territoire.

En réflexion :

- Communication et développement d'initiatives parentalités sur le territoire (espaces d'accueil des parents, café des parents, ...).
- Développer le travail partenarial sur l'axe parentalité.

* LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent

www.forez-est.fr



Axe thématique PARENTALITE



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Communication sur l'existant avec possibilité de rencontres :

- Création d'un espace de communication autour de la parentalité (lettre d'info, padlet, page parentalité sur site CCFE...)
- Difficultés autour des troubles du comportement (manque une cartographie des acteurs autour de ces questions – guichet unique pour informer – groupe de parents, aidants, familles monoparentales qui ont besoin de souffler ...)
- Recensement des structures et des différents acteurs. (Ex : Promeneur du net, les professionnels méconnaissent le dispositif).

Réinventer les liens entre parents et structures / initiatives innovantes / ludiques :

- Rupture suite Covid dans les relations entre structures, écoles et familles : renouer les liens par initiatives parentalité.
- Créer des actions favorisant le lien social et le lien parent / enfant (vie associative, actions culturelles, projet intergéné...).
- Questionnements sur la démocratisation des soirées parentalité.
- Créer des espaces pour que les familles puissent inventer des "actions" dans lesquelles elles se retrouvent et invitent d'autres parents). ex de Bellegarde propose un accueil des parents plus convivial et création atelier parents / enfants sur l'alimentation
- Problématiques repérées : parents attentistes, peu actifs et engagés. Quels moyens pour mobiliser les parents ?
 - café des parents avec associations locales / café goûter où les parents peuvent se retrouver.
- Besoin de partager plus de bons moments parents / enfants :
 - Ex initiative AG AFR : film fait avec les enfants et ensuite temps convivial.
 - La ludothèque anime des temps parentalité.
 - Enfants qui n'ont jamais fait de sorties, les jeunes enfants peu habitués aux sorties, besoin de voir du monde.
 - Faire de la parentalité par un autre biais : ex invitation danseuse.
 - MJC et RIAPE "matin parentalité" autour de la motricité pour passer un moment avec son enfant, notion de plaisir.

www.forez-est.fr



Axe thématique PARENTALITE



Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :

Les ados ? Comment se mettre en lien avec eux, lutter contre le décrochage et le départ des structures ?

- Problèmes pour l'orientation des jeunes et questions autour de la déscolarisation (suite au covid, de nombreux décrochages scolaires).
- Les jeunes ont changé depuis le Covid, ils sont encore plus éloignés des structures et restent plus entre eux.
- Les ados désertent les structures, mais leurs parents aussi. Le lien se perd.
- Invitation structures jeunesse au réseau parentalité.
- Actions à développer sur les questions de parents d'ados, et en direction des ados.
- Problématique de l'utilisation du numérique pose : harcèlement, portée des écrits...

Evolution des familles :

- La réalité des parents a changé, arrivée de nouveaux habitants qui ne sont pas du territoire. Les familles ont de plus gros contrats avec les structures d'accueil donc les parents ont moins de temps avec leurs enfants (nouvelle façon de voir son rapport à l'enfant). Il faut prendre en compte ces nouvelles réalités.
- Problèmes au niveau des garderies et cantines avec certains enfants pour lesquels on observe des troubles du comportement... Les rapports avec les parents sont difficiles, ils sont parfois dans le déni. (Ex initiative : le maire peut convoquer l'enfant pour un rappel des règles et que l'enfant prenne conscience de l'impact négatif de son comportement).

www.forez-est.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 30/01/2023



Evaluation CTG 2019-2022

Fiche action n°7 : EMPLOI INSERTION

Axe thématique EMPLOI INSERTION



Actions engagées et à poursuivre :

- Mise en place d'une action d'accompagnement public seniors (+ 45 ans)
- Soutien à la mobilité pour la participation aux actions du PLIE
- Rapprochement du public précaire des entreprises par le biais de sourcing partenarial, et de visites d'entreprises
- Mise en place de forums : forum des jeunes, forum de l'emploi
- Mise en œuvre des clauses d'insertion sociale sur le territoire par le PLIE

En réflexion:


- Modalités du soutien aux projets d'économie sociale et solidaire
- Développement des actions en direction des jeunes en matière d'orientation et d'emploi
- Travail plus poussé sur la mobilité jeunes et seniors
- Redéploiement des accueils tout publics sur le territoire de la CCFE pour être au plus près des demandeurs d'emploi

www.forez-est.fr

FOREZ...EST
communauté
de communes

Axe thématique EMPLOI INSERTION

Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :



Orientation des jeunes :

- Elèves décrocheurs : public en manque de confiance en soi 4^{ème}-3^{ème}. Problématique d'orientation en 4^{ème}-3^{ème}.
- Le centre social a un minibus et l'utilise pour emmener les jeunes à des forums.
- Le centre social travaille avec les familles sur l'orientation des plus jeunes.

Emploi des jeunes :

- Peu d'offre pour les moins de 16/17 ans : fruits, vendanges, service restauration... Jeunes en difficultés pour trouver du travail avant 18 ans car législation trop contraignante.
- Chantiers éducatifs pour l'insertion des jeunes.
- Frein important : mobilité, éloignement (ex: St-Martin-Lestra : manque appartement pour les apprentis, idée de vélos électrique pour rejoindre gare...).
- Idée de créer des partenariats avec les entreprises pour les stages et lieux d'apprentissage.
- Apprentissage : postes non pourvus et difficultés pour obtenir des contrats d'apprentissage.
- Diplômes BAFA, manque de jeunes formés : question du manque de vocation, pourtant des aides existent, proposition d'intervention dans les lycées pour présenter le BAFA et les parcours professionnels d'animateurs, manque d'attractivité / rémunération (environ 50 € la journée).
- Le Centre social a des jeunes fâchés avec la Mission Locale. Travailler avec la Mission local et le PRE.

Emploi et mobilité :


- Problème de mobilité : tous les jeunes ne peuvent pas se payer le permis.
- Permanences dans les petites communes complémentaire avec les PRE :
 - taxis solidaires (attention concurrence pros), navettes, scooters, vélos électriques
- Ex initiative : à St-Martin-Lestra, 2 appartements mis à disposition des apprentis (meublé) contre 330 €/mois.

www.forez-est.fr

FOREZ...EST
communauté
de communes

Axe thématique EMPLOI INSERTION

Attentes et perspectives formulées lors de l'assemblée des acteurs du 14 juin 2022 :



Evolution du monde du travail et du rapport au travail :

- Travailler sur le sérieux et la remobilisation des personnes dans leurs travail.
- La fracture numérique peut mettre en difficultés face au travail (personnes d'origines étrangères notamment...).
- Manque d'entreprise d'insertion ; il en faudrait plus, et plus en proximité.
- Besoin aussi d'hébergements sur les exploitations pour les emplois agricoles (cueillette).

Articulation travail et contraintes de vie personnelle :

- Difficulté aussi des horaires en soirée ou horaires décalés.
- Difficile de travailler quand on ne peut pas se déplacer, surtout quand amplitudes horaires importantes.
- Permanences PRE de proximité = bonne idée.
- Recrutement difficile dans les crèches : problème de flexibilité des horaires.
- Problématiques des parents isolés et de l'articulation complexe horaires de travail et moyens de garde.

Remarque :

- *Besoin de lien social / rôle dans l'insertion : jardin solidaire au Centre Social de Feurs (6 familles en bénéficient), groupes de femmes...*

www.forez-est.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/01/2023



Evaluation CTG 2019-2022

Fiche action n°8 : GOUVERNANCE

Axe thématique GOUVERNANCE



Actions engagées et à poursuivre :

- Organisation de la gouvernance :
 - Un comité de pilotage
 - Un comité technique
 - Des assemblées des acteurs
 - Des groupes de travail thématiques avec des référents pilotes (CCFE, CAF, coordonnateurs EJ)
- Pilotage de la CTG 2019-2022 par la CCFE et la Caf de la Loire
- 42 communes signataires de cette CTG 2019-2022

Échéances Bilan et renouvellement

- Assemblée des acteurs du 14 juin 2022 : Bilan CTG 2019-2022 et attentes nouvelle CTG
- Comité de pilotage : septembre 2022
- Comité technique : juillet 2022
- Automne 2022 : Evaluation / nouveaux axes / écriture de la nouvelle CTG 2023-2027
- Validation en Conseil Communautaire des axes de la CTG
- Signature nouvelle CTG : au plus tard en janvier 2023



ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la CCFE et les Communes membres

Communauté de Communes de Forez-Est		
TYPE ET NOM DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE – Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant		
Petite Crèche Le Jardin Enchanté	Association ADMR Petite-Enfance	Rue des Jardins 42510 BALBIGNY
Crèche Chapi Chapeau	CCFE	Rue Massenet 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
Petite Crèche Babylaune	Association Le Puits de l'Aune	Chemin des Quatre 42110 FEURS
Très Grande Crèche Forez Enchanté	CCFE	74, bis Bd de la Boissonnette 42110 FEURS
Crèche La Récré	Association La Récré	97, rue Pierre Frénéat 42210 MONTROND-LES-BAINS
Petite Crèche La Passerelle	CCFE	Bd Bonnassieux 42360 PANISSIERES
Petite Crèche La souris Verte	CCFE	12 Rue Saint Pierre 42810 ROZIER-EN-DONZY
Petite Crèche Les Petits Félines	CCFE	Le Bourg 42122 ST-MARCEL-DE-FELINES
Grande Crèche A petit pas	Association A Petits Pas	Inter-Lude 1 bis allée des violettes 42340 VEAUCHE
Petite Crèche Jardin d'Enfants Coccinelles et Papillons	Association ADMR	Inter-Lude 1 bis allée des violettes 42340 VEAUCHE
RPE – Relais Petite Enfance		
RPE Les p'tites pommettes	Association ADMR Petite-Enfance	20 rue Pasteur 42510 BALBIGNY
RPE L'Equipage	Centre Socioculturel L'équipage	16 rue de Saint-Galmier 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
RPE Les Marmots du Forez	CCFE	4, allée du Parc 42110 FEURS
RPE Les Frimousses	CCFE	Rue du Rival 42210 MONTROND-LES-BAINS
RPE Des Collines du Matin	CCFE	2, rue Denis Boulanger 42360 PANISSIERES
RPE Les Matrus	CCFE	Inter-Lude 1bis, allée des Violettes 42340 VEAUCHE
Ludothèque		
Ludothèque intercommunale	CCFE	Allée du Parc 42110 FEURS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



LAEP – Lieu d'Accueil Enfants Parents		
LAEP <i>Le Cerf-Volant</i>	Centre Socioculturel L'équipage	16 rue de Saint-Galmier 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
LAEP <i>Cocci'bulles</i>	Centre Social de Feurs	8 bd Olching 42110 FEURS
Micro-crèche		
Micro-crèche <i>L'Arche des Pitchous</i>	Association Familles Rurales	20 bis place des Combattants 42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ
Micro-crèche <i>Les P'tites Frimousses</i>	Association Les P'tites Frimousses	137 route de Rivas 42330 CUZIEU
Micro-crèche <i>L'île aux Câlins</i>	Association Familles Rurales St-Cyr-les-Vignes	Place des Combattants 42210 SAINT-CYR-LES-VIGNES
Micro-crèches (entreprises privées à but lucratif) de Nervieux, Pouilly-les-Feurs, Montrond-les-Bains, non soutenues financièrement par la CCFE. <i>Accompagnement dans le cadre du Guichet Interpartenarial CCFE / CAF / Département</i>		
Micro-crèche associative Familles Rurales de St-Barthélémy-Lestra et St-Martin-Lestra soutenue par la CCFE dans le cadre de l'investissement dans la construction des locaux par les communes.		

Communes membres		
TYPE ET NOM DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
AVEIZIEUX		
Accueil Périscolaire Municipal	Commune d'Aveizieux	Place El Alamo 42330 AVEIZIEUX
BALBIGNY		
ALSH	Association MJC Bussièrès	MJC 158, Rue 19 Mars 1962 42510 BUSSIERES
BELLEGARDE-EN-FOREZ		
ALSH	Association Familles Rurales	Maison des Associations Le Clos Meiller 42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ
BUSSIERES		
ALSH	Association MJC Bussièrès	MJC 158, Rue 19 Mars 1962 42510 BUSSIERES
CHAZELLES-SUR-LYON		
ALSH <i>OMS</i>	Association OMS (Office Municipal des Sports)	2 bis rue Emile Rivoire 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
ALSH <i>ALE</i>	Association Loisirs Enfants	Rue des sports 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
Accueil jeunes <i>MJC</i>	Association MJC	Rue Joanny Desage 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
CHAMBEON		
ALSH <i>Périscolaire municipale</i>	Commune de Chambéon	Mairie de Chambéon 42110 CHAMBEON



FEURS		
ALSH et accueil jeunes Centre Social	Association Centre Social	Rue de la Boissonnette 42110 FEURS
ALSH et accueil jeunes MJC	Association MJC	Rue du Palais 42110 FEURS
SALT / JAS / SALVIZINET		
ALSH Centre-aéré du RPI	Syndicat du RPI - Salt-en-Donzy / Salvizinet	54, chemin du Montet 42110 SALT-EN-DONZY
MONTROND-LES-BAINS		
ALSH OSL Office des Sports et Loisirs	Commune de Montrond-les-Bains	Hôtel de ville 42210 MONTROND-LES-BAINS
ALSH MJC	MJC	93 rue du Geyser 42210 MONTROND-LES-BAINS
PANISSIÈRES		
ALSH	Commune de Panissières	2 rue Denis Boulanger 42360 PANISSIERES
ALSH périscolaire	OGEC	Rue Herman Tobbler 42360 PANISSIERES
POUILLY-LES-FEURS		
ALSH Graines de Pouillerots	Association Familles Rurales	50 Place de l'Ecole 42110 POUILLY-LES-FEURS
ROZIER-EN-DONZY		
ALSH AFR	Association Familles Rurales	56 rue des liseurs 42810 ROZIER-EN-DONZY
SALVIZINET		
ALSH	Commune de Salvizinet	Rue des montagnes du matin 42110 SALVIZINET
SAINT-BARTHELEMY-LESTRA / SAINT-MARTIN-LESTRA		
ALSH L'île aux Enfants	Association Familles Rurales	295 route de Bessolle 42 110 ST-BARTHELEMY-LESTRA
SAINT-MEDARD-EN-FOREZ		
ALSH	MJC St-Médard-en-Forez	MJC – LE Bourg 42330 ST-MEDARD-EN-FOREZ
VEAUCHE		
ALSH Pôle Enfance Jeunesse	Commune de Veauce	Pôle Enfance Jeunesse 12 rue Marcel Pagnol 42340 VEAUCHE
VIOLAY		
ALSH	MJC de Bussières	158, Rue 19 Mars 1962 42510 BUSSIERES



ANNEXE 3 – Plan d'actions 2023-2027

Le 5 décembre 2019, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et ses 42 communes membres, ont signé une première Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour une période de 4 ans, de 2019 à 2022.

Cet engagement réciproque entre la CAF et les collectivités territoriales du périmètre de Forez-Est, vise la mise en cohérence et la synergie de l'ensemble des acteurs et de leurs interventions, dans les champs de **la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.**

La CTG est une démarche partagée qui s'appuie sur l'importance du rôle de chacun des acteurs du territoire et sur leur complémentarité. Une réelle dynamique de travail collaboratif s'est engagée avec cette première CTG.

Ainsi, l'évaluation partagée de la CTG 2019-2022, et les échanges des rencontres d'acteurs ont enrichi le travail d'élaboration de la nouvelle CTG 2023-2027. **5 axes thématiques déterminant les orientations politiques et les pistes d'actions à venir, ont été définis.**

Ces axes thématiques constituent un socle de travail pour les acteurs et élus du territoire, permettant la poursuite, l'évolution et la mise en place de projets et d'actions. Sur la durée de la CTG, le processus de travail collaboratif qu'est cette convention, permettra d'enrichir et de développer ces axes thématiques et les pistes d'actions proposées.

Les axes thématiques de la CTG 2023-2027 sont les suivants :

- Connaissance du territoire et des publics
- Famille / Parentalité
- Cadre de vie
- Accès aux droits / « Aller vers »
- Santé / Prévention / Inclusion

Par leur approche transversale des politiques sociales, ces axes s'inscrivent dans le Projet de Territoire de Forez-Est, et dans le Schéma Départemental des Services aux Familles.

La CTG n'est pas un dispositif financier, mais :

- ⇒ elle optimise l'utilisation des ressources pour un territoire,
- ⇒ elle permet de mobiliser les dispositifs financiers spécifiques en fonction des priorités définies,
- ⇒ elle s'accompagne d'une réforme importante des financements de la Caf au travers de bonus.

En effet, le Contrat Enfance Jeunesse disparaissant en fin d'année 2022, la signature de la CTG par la Communauté de Communes et par les Communes est la condition du maintien des soutiens financiers CAF, aux structures d'accueil des 0-17 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



AXE THEMATIQUE 1 : Connaissance du territoire et des publics

Feuille de route : Favoriser la connaissance des publics, des acteurs, et du maillage du territoire / Développer une intelligence collective territoriale

Action 1. Stimuler un réseau d'acteurs et une dynamique de travail partenarial et complémentaire

- Favoriser la mise en réseau d'acteurs
 - ⇒ Rendre visibles les réseaux existants, les partenaires
 - ⇒ Faciliter l'interconnaissance par des rencontres d'acteurs
 - ⇒ Favoriser l'immersion inter-structures et l'échange de pratiques
- Impulser une dynamique partenariale
 - ⇒ Mutualiser les compétences sur des thématiques communes
 - ⇒ Diversifier les réponses aux besoins identifiés
- Travailler en complémentarité et mutualiser des projets
 - ⇒ Création d'un nouveau LAEP⁸ itinérant, copiloté par plusieurs acteurs du territoire
 - ⇒ Développer des actions EAC⁹ avec les centres de loisirs (exemple : « Jeux d'ensemble »)

Action 2. Développer la communication sur les actions et services du territoire

- Favoriser une bonne connaissance du territoire
 - ⇒ Alimenter et actualiser l'observatoire du territoire
 - ⇒ Etablir un répertoire des structures et dispositifs du territoire
 - ⇒ Découvrir son environnement proche à travers le label PAH¹⁰, l'office de tourisme, l'EAC
- Concevoir divers outils de communication adaptés à la diversité des publics
 - ⇒ Mise en œuvre de vidéos courtes ; format info flash
 - ⇒ Création d'une cartographie
 - ⇒ Réalisation de brochures format papier et format numérique
 - ⇒ Cible de communication à l'extérieur du territoire
 - ⇒ Mise en place de portes ouvertes, de forums associatifs
- Communiquer sur les aides et dispositifs mis en place sur le territoire
 - ⇒ Information sur les différents axes de la CTG, à destination des différents publics

Action 3. Tester / innover / expérimenter des pratiques collaboratives

- Tester de nouvelles collaborations d'acteurs issus de différents champs d'intervention
 - ⇒ Croiser différentes thématiques (exemple du festival « culture et numérique », liant la culture, le jeu et le numérique)
 - ⇒ Expérimenter des groupes de travail collaboratif
- S'interroger ensemble sur les pratiques pour proposer des démarches innovantes
 - ⇒ Recherche-action CIRFE¹¹ : accompagnement des jeunes en milieu rural
- S'enrichir de pratiques et projets extérieurs au territoire, et d'autres dispositifs existants
 - ⇒ Exemple du dispositif culturel numérique « Micro-folie »

⁸ Lieu d'Accueil Enfant Parent

⁹ Education Artistique et Culturelle

¹⁰ Pays d'art et d'histoire

¹¹ Conventions industrielles de formation par la recherche



AXE THEMATIQUE 2 : Famille / Parentalité

Feuille de route : Développer une politique d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins des familles.

Action 1. Accompagner la fonction parentale

- Favoriser le lien entre familles et professionnels
 - ⇒ Mettre en place des outils et des supports ludiques (film)
 - ⇒ Développer des espaces d'écoute et de parole pour les familles (Promeneurs du net, LAEP, parentalité)
 - ⇒ Co-construire des actions parentalité (journée départementale REAAP¹²)
- Conforter le parent dans son rôle de premier éducateur de l'enfant
 - ⇒ Présenter aux familles « Les 1000 premiers jours »¹³
 - ⇒ Accompagner les familles dans leurs questionnements du quotidien : orientation adolescents, stages (SIJ¹⁴), alimentation, conduite à risque, etc...

Action 2. Simplifier le parcours des familles

- Faciliter les recherches des familles sur le territoire
 - ⇒ Informer les familles sur les accueils et leurs spécificités (ACM¹⁵, projets de séjours, handicap...)
 - ⇒ Mise en place de services de proximité, développement guichet unique
 - ⇒ Faciliter la mise en place de démarches en ligne (inscription, réservation, paiement...) et alternatives autres
- Favoriser les passerelles entre les structures
 - ⇒ Développer des passerelles entre les crèches, les Relais Petite Enfance, les écoles, etc...

Action 3. Diversifier l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles

- Développer et pérenniser les places d'accueil existantes
 - ⇒ Locaux, fonctionnalité
 - ⇒ Conditions d'accueil
- Adapter les modes d'accueil à l'évolution des besoins du territoire
 - ⇒ Création de places supplémentaires
 - ⇒ Créer et expérimenter l'accueil en crèche familiale
 - ⇒ Travailler en commissions entre structures pour orienter les familles vers l'accueil le plus adapté à leurs besoins (cf commission jardin d'enfants / centre de loisirs Veauche - accueil des 3 ans)
 - ⇒ Adapter l'accueil des enfants de 3 ans en lien avec l'obligation scolaire
- Redonner du sens, valoriser et rendre attractif les métiers du social et de l'éducation
 - ⇒ Réflexion sur la formation BAFA, l'adaptation (portée par le SDJES¹⁶)
 - ⇒ Financement de la formation par les bourses BAFA
 - ⇒ Proposer des stages de 3^{ème} dans ces secteurs d'activité (animation, Petite Enfance...)
 - ⇒ Mise en œuvre de forums axés sur les métiers de l'animation, de la petite enfance (garde à domicile, assistantes maternelles)
 - ⇒ Permettre l'immersion des animateurs dans les crèches et l'échange de pratiques

¹² Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

¹³ <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

¹⁴ Structure d'Information Jeunesse

¹⁵ Accueil Collectif de Mineurs

¹⁶ Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



AXE THEMATIQUE 3 : Cadre de vie

Feuille de route : Faciliter la participation citoyenne et favoriser le bien-vivre sur le territoire.

Action 1. Répondre aux besoins de vie (résider / travailler / se divertir) en favorisant l'environnement local

- Favoriser des logements adaptés aux besoins de la population
 - ⇒ Maintien à domicile des personnes âgées
 - ⇒ Création de logement pour les apprentis, les étudiants
 - ⇒ Mise en place de logements d'urgences
 - ⇒ Rénovation énergétique des logements
 - ⇒ Lutte contre le logement insalubre
- Maintenir un tissu économique local par la revitalisation des centres bourgs
 - ⇒ Aménagement de l'espace public
 - ⇒ Développement des dispositifs « Petite ville de demain », programme « Leader »
 - ⇒ Création d'espaces de vie (exemple : îlot de fraîcheur à Panissières)
 - ⇒ Maintien et installation de commerces de proximité
 - ⇒ Développement du Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Développer la politique culturelle
 - ⇒ Accompagner le développement des équipements et des actions culturels
 - ⇒ Accompagner les initiatives culturelles locales
 - ⇒ Elaborer des projets culturels en lien avec le projet de territoire

Action 2. Développer la participation citoyenne via l'animation de la vie locale

- Promouvoir l'engagement citoyen
 - ⇒ Animation et participation aux réseaux CCFE et départemental des CME¹⁷ et CMJ¹⁸
 - ⇒ Renforcer la connaissance du tissu associatif afin d'encourager l'engagement et le bénévolat
 - ⇒ Développer les dispositifs de l'Etat tels que le Service Civique, le SNU¹⁹, la plateforme « Je veux aider »
- Création d'actions favorisant le lien social et l'animation de la vie locale
 - ⇒ Permettre à chacun de trouver sa place, notamment avec des espaces de vie sociale (exemple : atelier cuisine, partage de repas, etc...)
 - ⇒ Mise en place d'actions intergénérationnelles

Action 3. Améliorer la mobilité de tous les publics sur le territoire

- Favoriser l'autopartage
 - ⇒ Développer des aires de covoiturage, des parcs de vélos, trottinettes à la location
- Mettre en place des actions de prévention et de sécurité routière
 - ⇒ Permis piéton, le SRAV²⁰, piste Attitude Prévention, « Rues aux enfants, rues pour tous »
- Aménager l'espace public
 - ⇒ Piste cyclables, voies vertes, faciliter d'accès pour les personnes en perte de mobilité, mise en place de navettes (cf « schéma de mobilité »)
 - ⇒ Accompagnement et soutien technique de la CCFE aux communes
 - ⇒ Se déplacer en sécurité

¹⁷ Conseil Municipal d'enfants

¹⁸ Conseil municipal des jeunes

¹⁹ Service National Universel

²⁰ Savoir Rouler à Vélo



AXE THEMATIQUE 4 : Accès aux droits / « Aller vers »

Feuille de route : Remédier à la fracture géographique et sociale sur l'offre de services, l'accès aux droits à l'information en maillant le territoire à l'aide d'actions / d'outils itinérants, et d'antennes locales.

Action 1. Réduire la fracture numérique et accompagner les publics dans leur usage du numérique

- Promouvoir France Services sur le territoire
 - ⇒ France Services Veauche et Chazelles-sur-Lyon
 - ⇒ Création en cours France Services Feurs, Balbigny, Panissières
- Renforcer l'itinérance du conseiller numérique CCFE
 - ⇒ Mise en place d'ateliers délocalisés
 - ⇒ Matériels itinérants avec la mise à disposition de moyens techniques (mallette d'outil numérique)
- Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour tous les publics
 - ⇒ Conférences, collèges, familles, PDN²¹, ateliers numériques

Action 2. Equilibrer l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs sur le territoire

- Utiliser des outils itinérants
 - ⇒ Ludothèque, l'EAC²², les « Micro-folies », cinéma itinérant
- Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
 - ⇒ La littératie physique
 - ⇒ Impulser l'itinérance des actions culturelles
 - ⇒ Réflexion autour des programmations culturelles locales jeunes
- Accompagner les équipements socioculturels et leurs actions impulsées par les acteurs locaux
 - ⇒ Co-financement de projet, ingénierie technique
 - ⇒ Promouvoir les actions d'inclusions (matériels et visites adaptés dans les lieux culturels)
 - ⇒ Favoriser le hors les murs des équipements culturels
 - ⇒ Accompagnement des équipements culturels conditionné par les conventions (tarif jeune, action de médiation, diffusion scolaire)

Action 3. Mener un accompagnement de proximité avec les publics concernant leurs droits et projets de vie

- Garantir l'accès aux droits, à l'information, éviter le non-recours
 - ⇒ UDAF²³, PRE²⁴, réseau des 3 France Services...
 - ⇒ Orientation, information jeunesse (SIJ²⁵)...
- Assurer un libre accès au travail
 - ⇒ PRE²⁶, Mission Locale, Pôle Emploi, centres de formation...
- Soutenir et accompagner les initiatives locales visant à réduire les inégalités sociales
 - ⇒ Tarifs modulés en fonction du quotient familial et de la situation professionnelle
 - ⇒ Aide ponctuelle des CCAS
 - ⇒ Travailleurs sociaux

²¹ Promeneurs du Net

²² Education artistique et culturelle

²³ Union départementale des associations familiales

²⁴ Point rencontre emploi

²⁵ Structure d'Information Jeunesse

²⁶ Point rencontre emploi



AXE THEMATIQUE 5 : Santé / Prévention / Inclusion

Feuille de route : Prévenir la santé physique et psychique des publics, notamment des plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous les publics.

Action 1. Favoriser l'inclusion de tous les publics

- Connaître les structures adaptées sur le territoire
 - ⇒ Diagnostic de territoire sur les populations fragiles et handicap
 - ⇒ ACM²⁷, résidence autonomie, centre de loisirs adapté, SESSAD²⁸, jardin d'enfants, ESA²⁹, EHPAD
- Définir un plan d'actions favorisant la continuité d'accompagnement entre les structures
 - ⇒ Crèche, Accueils de loisirs, Ecole, Collège, Lycée, Activités extra-scolaire
- Intégrer tous les publics en s'appuyant sur les structures existantes et spécifiques
 - ⇒ Personnes en situation de handicap, difficultés sociales, population immigrée, personnes allophones
 - ⇒ CPTS³⁰, partenariat avec des structures et dispositifs spécialisés, « la mission centre de loisir et handicap », IREPS³¹, ARS³²

Action 2. Promouvoir une approche globale de la santé (physique, psychique et sociale)

- Valoriser les pratiques favorisant le bien-être mental et physique
 - ⇒ Sport/santé : estime de soi, action « Je marche sur ma commune » (CPTS)
 - ⇒ Bénévolat, théâtre
 - ⇒ Pratiques de détente, bien-être
- Identifier et déployer les lieux ressources et les dispositifs existants
 - ⇒ Planning familial, CMP³³, CPTS
 - ⇒ « Le sport sur ordonnance »
 - ⇒ Les ateliers passerelles
- Prévenir les conduites à risque
 - ⇒ Mettre en place des actions à visée préventives
 - ⇒ Obésité, addictions, harcèlements à l'école, dangers liés à Internet, alimentation, décrochage scolaire
- Développer les connaissances sur la santé
 - ⇒ Formation des professionnels
 - ⇒ Formation gestes de premiers secours
 - ⇒ Installation et formation défibrillateurs

Action 3. Permettre un accès aux soins

- Favoriser l'implantation de professionnels de santé
 - ⇒ Maisons de santé
 - ⇒ Professionnels libéraux
- Participer à la prise en charge de la santé collective
 - ⇒ Campagne de vaccination
 - ⇒ Don du sang, don d'organe
- Diffuser l'information sur les aides et dispositifs santé existants sur le territoire
 - ⇒ Accès à des spécialistes de manière gratuite ou remboursement
 - ⇒ Permanences de professionnel
 - ⇒ Numéro d'urgence

²⁷ Accueil collectif de mineur

²⁸ Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

²⁹ Etablissements ou services d'aide par le travail

³⁰ Communauté professionnelles territoriales de santé

³¹ Instance régionale d'éducation et de promotion santé

³² Agence régionale de santé

³³ Centre médico-psychologique



ANNEXE 3 bis – Fiches actions CTG 2023-2027

Référentiel Fiche Action CTG 2023-2027

CTG Forez-Est 2023-2027 – Référentiel Fiche action

Numéro de la fiche action

CTG Forez-Est 2023-2027 – Fiche action 1.1

Titre de l'enjeu, titre de l'action, pilote et partenaires

Impact de la CTG sur d'autres actions

Contexte et enjeux pour comprendre l'action

Temporalité et périodicité de l'action

Axe thématique 1 : Connaissance du territoire et des publics

Feuille de route : Favoriser la connaissance des publics, des acteurs et du maillage du territoire / Développer une intelligence collective territoriale

Action n°1 : Stimuler un réseau d'acteurs et une dynamique de travail partenarial et complémentaire

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du GOML et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction sur :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Familial/Parentalité	+
3 Cadre de vie	++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	++

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.3 – 2.1 – 3.1 – 3.2 – 4.2 – 4.3 – 5.1 – 5.2
- Projet de territoire
Fiches n° : 2.1 – 2.2 – 2.4
- Autre : SDSF Orientation 3

Description de l'action :
Lors des Assemblées des acteurs pour l'élaboration de la CTG 2023/2027, nous avons notamment demandé de faire resurgir les manques et les attentes. Croisé avec l'évaluation de la CTG 2019/2022, il apparaît un fait commun : Bien qu'il y ait un travail partenarial existant, il manque encore des acteurs autour de la table sur des actions de la CTG.
L'objet de cette fiche action est de répondre à ce problème en en faisant une action. L'idée est de créer des synergies avec un regard extérieur. Cette action est évaluable à part entière sur toutes les thématiques.

Objectif(s) liés à l'action :

- Favoriser la mise en réseau d'acteurs
- Impulser une dynamique partenariale
- Travailler en complémentarité et mutualiser des projets

Fonctionnement	Portage en interne	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et scores)
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en réseau d'acteurs <p>Reste vivables les réseaux existants, les partenaires Faciliter l'interconnaissance par des rencontres d'acteurs Favoriser l'interaction inter-structures et l'échange de pratiques</p>	Technicien de la CCFE, Service issu du Pôle social / service à la population	2020-2025 Action continue	Nombre de réunions de travail, nombre d'acteurs présents, Nombre de projets issus des réunions, (CCFE)
<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une dynamique partenariale <p>Mutualiser les compétences sur des thématiques communes Diversifier les réponses aux besoins identifiés</p>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Axe thématique 1 : Connaissance du territoire et des publics

Feuille de route : Favoriser la connaissance des publics, des acteurs et du maillage du territoire / Développer une intelligence collective territoriale

Action n°1 : Stimuler un réseau d'acteurs et une dynamique de travail partenarial et complémentaire

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	+
3 Cadre de vie	++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	++

Transversalité :
<ul style="list-style-type: none"> Autre(s) action(s) de la CTG Fiches n° : 1.3 – 2.1 – 3.1 – 3.2 – 4.2 – 4.3 – 5.1 – 5.2 Projet de territoire Fiches n° : 2.1 – 2.2 – 2.4 Autre : SDSF Orientation 3

Contexte de l'action :

Lors des assemblées des acteurs pour l'élaboration de la CTG 2023/2027, nous avons notamment demandé de faire resurgir les manques et les attentes. Croisé avec l'évaluation de la CTG 2019/2022, il apparaît un fait commun : bien qu'il y ait un travail partenarial existant, il manque encore des acteurs autour de la table sur des actions de la CTG.

L'objet de cette fiche action est de répondre à l'enjeu de rassembler le plus grand nombre d'acteurs, dans les différents champs thématiques, et de créer des synergies avec une vision transversale.

Cette action est évaluable sur toutes les thématiques.

Objectif(s) liés à l'action :

- Favoriser la mise en réseau d'acteurs
- Impulser une dynamique partenariale
- Travailler en complémentarité et mutualiser des projets

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en réseau d'acteurs <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rendre visibles les réseaux existants, les partenaires ⇒ Faciliter l'interconnaissance par des rencontres d'acteurs ⇒ Favoriser l'immersion inter-structures et l'échange de pratiques 	<p>Chargé de coopération CTG + Service issu du Pôle social / service à la population CCFE + partenaires</p>	<p>2022-2027 Action continue</p>	<p>Nombre de réunions de travail, nombre d'acteurs présents, Nombre de projets issus des réunions, (CCFE)</p>
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20230125-20230032501-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 30/01/2023</p>			



Pistes de travail	Portage en interne	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Impulser une dynamique partenariale<ul style="list-style-type: none">⇒ Mutualiser les compétences sur des thématiques communes⇒ Diversifier les réponses aux besoins identifiés	Chargé de coopération CTG + Service issu du Pôle social / service à la population + partenaires	2022-2027 Action continue	Nombre de réunions de travail, nombre d'acteurs présents, Nombre de projets issus des réunions, (CCFE)
<ul style="list-style-type: none">• Travailler en complémentarité et mutualiser des projets<ul style="list-style-type: none">⇒ Création d'un nouveau LAEP¹ itinérant, copiloté par plusieurs acteurs du territoire⇒ Développer des actions EAC² avec les centres de loisirs (exemple : « Jeux d'ensemble »)	Chargé de coopération CTG + Service Enfance Jeunesse – Service Culturel + partenaires	2022-2027 Action continue	Nombre de réunions de travail, nombre d'acteurs présents, Nombre de projets issus des réunions, (CCFE)

Suivi de l'action : En continu

Evaluation de l'action : Annuelle

¹ Lieu d'Accueil Enfant Parent

² Education Artistique et Culturelle



Axe thématique 1 : Connaissance du territoire et des publics

Feuille de route : Favoriser la connaissance des publics, des acteurs et du maillage du territoire / Développer une intelligence collective territoriale

Action n°2 : Développer la communication sur les actions et services du territoire

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	++
3 Cadre de vie	
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	+

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 2.1 – 2.2 – 4.1 – 4.3 – 5.3
- Projet de territoire
Fiches n° : 1.2 – 2.1 – 2.2 – 2.4 – 5.2
- Autre : SDSF Orientation 4

Contexte de l'action :

Lors de la précédente CTG 2019-2022, dans le cadre du travail sur la parentalité, un groupe s'était constitué. Il rassemble des responsables de structures Petite-Enfance du territoire (crèches, Relais Petite Enfance, jardin d'enfants...), des partenaires (CAF, Département, centres sociaux, UDAF...).

Lors des différentes rencontres de ce groupe, le manque d'interconnaissance a été mis en évidence. Aussi, sur la durée de la 1^{ère} CTG, l'objet des rencontres a été la présentation de chacun des acteurs, de ses missions, de son cadre d'intervention, des actions proposées...

Lors des assemblées des acteurs organisées dans le cadre du renouvellement de la CTG 2023-2027, le manque de communication et de connaissance entre les acteurs, services, dispositifs du territoire a été de nouveau évoqué. Ainsi, l'axe communication sera développé dans cette nouvelle CTG.

Objectif(s) liés à l'action :

- Favoriser une bonne connaissance du territoire
- Concevoir divers outils de communication adaptés à la diversité des publics
- Communiquer sur les aides et dispositifs mis en place sur le territoire

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une bonne connaissance du territoire ⇒ Alimenter et actualiser l'observatoire du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Petite-Enfance : mission portée par les Relais Petite Enfance, qui recense les besoins des familles. - Enfance Jeunesse : données récoltées auprès des structures que sont les ACM, les MJC, les centres sociaux... - Les communes peuvent transmettre des informations importantes sur leur évolution (naissances, le développement de la commune, des services...). - autres services CCFE (ex : Pôle Aménagement du Territoire ou le Pôle Développement du Territoire) : transmission de données. 	<p>Chargé de coopération CTG + Techniciens de la CCFE et des associations partenaires</p>	<p>Travail engagé dans la précédente CTG et à poursuivre et développer sur la période 2023-2027</p>	<p>Diffusion d'un document réactualisé tous les ans ou tous les 2 ans.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<p>Favoriser une bonne connaissance du territoire (suite)</p> <p>⇒ <i>Etablir un répertoire des structures et dispositifs du territoire :</i></p> <p>- CTG 2019-2022 : projet de création d'une plaquette de communication répertoriant les structures Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Parentalité. Pour diverses raisons, ce travail n'a pas pu aboutir. Projet à finaliser sur la nouvelle CTG, car indispensable pour le Guichet Unique (qui aura pour but de renseigner les familles sur tous les modes de garde du territoire). Travail partenarial nécessaire avec les autres acteurs pour que cette information présente Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Une réflexion pourra être engagée pour aller au-delà (activités de loisirs, services, dispositifs...).</p> <p>⇒ <i>Découvrir son environnement proche à travers le label PAH1, l'office de tourisme, l'EAC... :</i></p>	<p>Chargé de coopération CTG + partenaires</p>	<p>Travail engagé dans la précédente CTG et à poursuivre et développer sur la période 2023-2027</p>	<p>Nombre de supports de communication créés</p>
<p>• Concevoir divers outils de communication adaptés à la diversité des publics :</p> <p>⇒ <i>Mise en œuvre de vidéos courtes ; format info flash...</i></p> <p>- Présentation de façon ludique et accessible à tous, des actions (Forum des jeunes...), des services (France Services, les crèches, les ACM...), des événements (semaine de la Petite-Enfance, festival, Rues aux enfants Rues pour tous...).</p> <p>⇒ <i>Création d'une cartographie : service SIG CCF (Système d'Information Géographique) permet de créer de nouveaux supports d'information utilisés auprès de différents publics.</i></p> <p>⇒ <i>Réalisation de brochures format papier et format numérique.</i></p> <p>⇒ <i>Cible de communication à l'extérieur du territoire.</i></p> <p>⇒ <i>Mise en place de portes ouvertes, de forums associatifs : L'assemblée des acteurs annuelle sera une réponse pour favoriser la rencontre, donc la communication entre eux.</i></p>	<p>Chargé de coopération CTG + partenaires</p> <p>Technicien siggiste CCFE</p>	<p>Nouvelles pistes d'actions engagées sur la période 2023-2027</p>	<p>Nombre de productions réalisées et types d'utilisation</p> <p>Nombre de documents mis à la disposition du public et des partenaires.</p> <p>Nombre de personnes présentes à l'assemblée des acteurs (CCFE)</p>
<p>• Communiquer sur les aides et dispositifs mis en place sur le territoire</p> <p>⇒ <i>Information sur les différents axes de la CTG, à destination des différents publics :</i></p> <p>Un point annuel avec une synthèse des résultats de cette CTG sera nécessaire. Il permettra de communiquer sur la CTG, de la valoriser ; résultats à l'appui.</p> <p>Il permettra de réorienter le travail en fonction des validations du Comité de Pilotage CTG.</p>	<p>Chargé de coopération CTG</p>	<p>Période 2023/2027</p>	<p>Inventaire des actions réalisées sur la période annuelle, point sur les objectifs atteints de la CTG sur une année (CCFE)</p>

Suivi de l'action : A chaque COTECH - mensuel

Evaluation de l'action : annuelle

¹ Pays d'art et d'histoire



Axe thématique 1 : Connaissance du territoire et des publics

Feuille de route : Favoriser la connaissance des publics, des acteurs et du maillage du territoire / Développer une intelligence collective territoriale

Action n°3 : Tester / Innover / Expérimenter des pratiques collaboratives

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	+++
3 Cadre de vie	+
4 Accès aux droits / « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	+

Transversalité :
<ul style="list-style-type: none"> Autre(s) action(s) de la CTG Fiches n° : 1.1 – 1.2 – 2.2 – 2.3 – 3.1 – 4.3 – 5.1 Projet de territoire Fiches n° : 2.1 – 2.4 Autre : SDSF Orientation 2

Contexte de l'action :

Dans le cadre de la CTG 2023-2027, la nouvelle approche de travail selon des axes thématiques transversaux nécessite un nouveau fonctionnement collaboratif. Ces axes transversaux impliquent des connaissances dans les différents champs d'intervention. Cette nouvelle manière de faire se rencontrer les acteurs implique de nouvelles méthodes et postures de travail.

C'est donc dans cette fiche action que nous expérimenterons de nouvelles possibilités de travail collectif. Il peut s'agir de procédés innovants, de nouveaux acteurs sur un groupe de travail, d'un nouveau sujet à travailler, etc...

Objectif(s) liés à l'action :

- Tester de nouvelles collaborations d'acteurs issus de différents champs d'intervention
- S'interroger ensemble sur les pratiques pour proposer des démarches innovantes
- S'enrichir de pratiques et projets extérieurs au territoire, et d'autres dispositifs existants

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> Tester de nouvelles collaborations d'acteurs issus de différents champs d'intervention <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Croiser différentes thématiques (exemple du festival « culture et numérique », liant la culture, le jeu et le numérique) ⇒ Expérimenter des groupes de travail collaboratif <p>La CTG permet de favoriser la rencontre avec différents acteurs lors des comités techniques. Les axes thématiques transversaux favorisent la rencontre entre les acteurs. A charge des pilotes de repérer les acteurs à inviter en fonction des besoins du projet.</p> <p>Par la pratique croisée de différents services, permettre aux usagers d'avoir accès à divers services ou informations qu'ils n'auraient pas été d'eux-mêmes solliciter, ou auxquels ils ne pensaient pas avoir accès.</p> <p>Enrichir à travers ces collaborations le déploiement des services à la population sur le territoire.</p>	<p>Chargé de coopération CTG + partenaires</p>	<p>Action continue 2022/2027</p> <p>En expérimentation depuis 2022</p>	<p>Nombre de nouvelles collaborations.</p> <p>Nombre de nouveaux acteurs rencontrés (CCFE)</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• S'interroger ensemble sur les pratiques pour proposer des démarches innovantes<ul style="list-style-type: none">⇒ Recherche-action CIRFE¹ : accompagnement des jeunes en milieu rural (porté par l'association départementale des MJC de la Loire)⇒ Rencontre Designer et Crèche (dans le cadre de la convention EAC) <p>Le travail d'échange durant les comités techniques permet d'avoir un espace pour réfléchir à ces pratiques.</p> <p>Mettre en place des actions impliquant partenaires et élus, afin de dégager des pistes de réflexion pour définir une stratégie adaptée aux besoins du territoire</p>	Chargé de coopération CTG + Chargé développement culturel CCFE + partenaires	2021/2023 Engagée depuis 2021	Résultat de la recherche action, lecture de la thèse avec proposition de démarches (ADMJC). Résultat de la collaboration avec le designer et la crèche (CCFE)
<ul style="list-style-type: none">• S'enrichir de pratiques et projets extérieurs au territoire, et d'autres dispositifs existants<ul style="list-style-type: none">⇒ Exemple du dispositif culturel numérique « Micro-folie » <p>Travail de benchmarking permanent pour avoir des sources d'inspiration sur des projets.</p> <p>Impliquer l'ensemble des services de la CCFE et s'appuyer sur les réseaux professionnels existants (exemple : celui animé par la Région Rhône-Alpes en matière culturelle)</p>	Chargé de coopération CTG + divers services CCFE + partenaires	Action continue 2022/2027 Engagée depuis 2022	Nombre de découvertes de projets et dispositifs expérimentés sur le territoire (CCFE)

Suivi de l'action : en continue	Evaluation de l'action : annuelle – fin de projet si projet avec une fin définie
--	---

¹ Conventions industrielles de formation par la recherche

**Axe thématique 2 : Famille / Parentalité**

Feuille de route : Développer une politique d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins des familles

Action n°1 : Accompagner la fonction parentale

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	+++
3 Cadre de vie	+
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	+

Transversalité :
▪ Autre(s) action(s) de la CTG Fiches n° : 1.1 – 1.2 – 2.2 – 2.3 – 3.1 – 4.3 – 5.1
▪ Projet de territoire Fiches n° : 2.1 – 2.4
▪ Autre : SDSF Orientation 2

Contexte de l'action :

La dynamique familiale contemporaine connaît une fragilisation des liens de conjugalité (les couples se séparent davantage) et en même temps un resserrement des liens de filiation (les liens de l'enfant avec ses parents tendent à être préservés au-delà des séparations conjugales).

Du fait de la diversité des formes familiales, les parents biologiques n'assument plus nécessairement toutes les fonctions parentales. Elles sont parfois réparties entre différents adultes proches de l'enfant : beaux-parents, grands-parents, ... C'est pourquoi le territoire de Forez-Est souhaite travailler autour des questions de parentalité et soutenir les parents. L'enjeu est de les informer, leur donner les moyens de rencontrer des associations ou d'autres parents, échanger sur des problématiques communes, se conforter dans leur rôle de parents ou, tout simplement trouver des réponses à leurs questions.

Objectif(s) liés à l'action :

- Favoriser le lien entre familles et professionnels
- Conforter le parent dans son rôle de premier éducateur de l'enfant

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le lien entre familles et professionnels <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en place des outils et des supports ludiques (film) <p>Mise en place d'un cycle d'actions collective parentalité à raison de 2 à 3 actions réparties dans l'année (ex : Semaines de la Petite Enfance avec un temps fort, conférence débat ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer des espaces d'écoute et de parole pour les familles (Promeneurs du net, LAEP, parentalité) <p>Création de lieux d'écoute du type LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) sur les différents bassins de vie. Ces accueils anonymes et gratuits d'enfants de moins de 6 ans accompagnés par un parent, permettent des temps de jeu et d'échanges entre parents et enfants, avec l'accompagnement d'un professionnel. Ces espaces favorisent le lien social entre parents, et la socialisation des enfants.</p>	<p>Chargé de coopération CTG + Service Petite-Enfance Enfance Jeunesse CCFE + Partenaires</p> <p>Centre Social de Feurs</p>	<p>Action démarrée en 2021.</p> <p>Janvier 2023</p>	<p>Nombre de partenaires et d'actions. Nombre de parents. Mise en place de la conférence. Nombre de participants</p> <p>Mise en place des permanences</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<p>Favoriser le lien entre familles et professionnels (suite)</p> <p>Depuis 2021, la Caf de la Loire déploie le dispositif Promeneurs du Net Parentalité. Cette expérimentation s'appuie sur la démarche déployée pour les PDN Jeunesse. L'objectif est de permettre aux PDN d'adapter leur posture professionnelle dans l'accompagnement des familles, qu'elles rencontrent sur la toile numérique, dans l'objectif de les ramener vers les structures.</p> <p>⇒ <i>Co-construire des actions parentalité (journée départementale REAAP¹)</i></p> <p>Le Réaap, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, propose une journée départementale de la parentalité tous les ans.</p> <p>⇒ <i>Animer et Coordonner un réseau parentalité sur le territoire : il permet aux professionnels de répondre aux familles grâce à une meilleure connaissance commune.</i></p> <p>En 2019, sous l'impulsion de la Caf, en s'appuyant sur les valeurs et l'organisation du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), le Réseau Parentalité CCFE est né. La participation des parents aux actions qui les concernent, eux ou leurs enfants, est un objectif central. Toutes les actions collectives visent à favoriser leur implication avec les professionnels, les autres parents, les enfants eux-mêmes. Les interventions des acteurs, les initiatives locales doivent veiller à être ouvertes à l'ensemble des parents, à préserver la cohésion sociale des territoires et à éviter de stigmatiser ceux qui y participent.</p>	<p>Centre Social L'Equipage de Chazelles-sur-Lyon</p> <p>Pilotes fiche action</p> <p>Technicien CCFE et CAF</p>	<p>Septembre 2021</p> <p>Octobre de chaque année</p> <p>Démarré en 2019, poursuite</p>	<p>Activité du PDN sur le net. Connaissance du PDN par les parents</p> <p>Nombre de structures et de parents</p> <p>Nombre de réunions, d'actions, de participants</p>
<p>• Conforter le parent dans son rôle de premier éducateur de l'enfant</p> <p>⇒ <i>Présenter aux familles « Les 1000 premiers jours »²</i></p> <p><i>Les 1000 premiers jours d'un enfant, c'est souvent beaucoup de questions pour les parents. Pendant cette période, les enfants sont très sensibles aux milieux où ils grandissent et à leurs premières expériences de vie. Cela influence durablement leur développement. C'est pour cela qu'il est important de faire au mieux pour répondre à leurs besoins essentiels. On sait aujourd'hui qu'un enfant a surtout besoin de beaucoup d'attention, d'une bonne alimentation et d'un environnement sain et sûr.</i></p> <p><i>Les 1000 premiers jours sont aussi un moment important dans la vie des parents. L'entourage ainsi que les professionnels de santé et de la petite enfance jouent alors un rôle essentiel d'aide et de conseil tout au long de cette période.</i></p> <p><i>Accompagner les familles dans leurs questionnements du quotidien : orientation adolescents, stages (SIJ³), alimentation, conduite à risque, etc...</i></p> <p><i>Mettre en place et/ou développer des espaces où les parents et les jeunes puissent trouver des éléments de réponse comme les points informations Jeunesse, le planning familial.</i></p>	<p>Toutes les structures qui travaillent en lien avec des parents de jeunes enfants ou de futurs parents</p> <p>Service Coordination</p>	<p>2022-2027</p> <p>2022-2027</p>	<p>Nombre de lieux et d'espaces déployés</p>

¹ Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

² <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

³ Structure d'Information Jeunesse

**Axe thématique 2 : Famille / Parentalité**

Feuille de route : Développer une politique d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins des familles

Action n°2 : Simplifier le parcours des familles

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	+++
3 Cadre de vie	
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.2 – 2.1 – 2.3 – 4.2 – 4.3
- Projet de territoire
Fiches n° : 2.1 – 2.4
- Autre : SDSF Orientations 2 – 4

Contexte de l'action :

Actuellement, lorsqu'une famille est à la recherche d'un mode de garde pour ses enfants, crèche, micro-crèche, assistants maternels, d'un centre de loisirs..., elle doit se rendre dans différentes structures et s'inscrire parfois à plusieurs endroits. Le souhait dans le futur, est de simplifier le parcours des familles. Cela passera notamment par la création d'un guichet unique qui sera l'interlocuteur privilégié des familles. Un lien entre les structures qui œuvrent dans le même domaine sera également recherché pour une meilleure cohérence et une équité de services sur le territoire.

Objectif(s) liés à l'action :

- Faciliter les recherches des familles sur le territoire
- Favoriser les passerelles entre les structures



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Faciliter les recherches des familles sur le territoire<ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Informer les familles sur les accueils et leurs spécificités (ACM¹, projets de séjours, handicap...)</i> Il n'existe pas, actuellement, d'outil de communication qui recense les différentes structures du territoire et leur offre. Cet outil (plaquette, site internet ou tout autre support) permettrait à une famille qui arrive sur le territoire d'avoir sur un seul support l'ensemble de l'offre d'accueil proposée sur Forez-Est.⇒ <i>Mise en place de services de proximité, développement guichet unique.</i> Le guichet unique est un service qui permet à une famille qui recherche un mode de garde, d'avoir un seul interlocuteur. Une information globale sur tous les modes de garde lui est donnée et une aide pour affiner sa demande lui est proposé que ce soit pour les modes d'accueil collectif ou individuel.⇒ <i>Faciliter la mise en place de démarches en ligne (inscription, réservation, paiement...) et alternatives autres</i> D'autres services pourraient être développés et proposés aux parents pour simplifier leurs démarches. Il s'agit de développer les inscriptions pour les centres de loisirs par exemple, la réservation ou le paiement d'activité en ligne, via un portail familles.	<p>Chargé de coopération CTG + Techniciens de la CCFE et des associations partenaires</p> <p>Chargé de coopération CTG + Techniciens de la CCFE et des associations partenaires</p>	<p>Nouvelles pistes d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027</p> <p>Nouvelles pistes d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027</p>	<p>Nombre de plaquette éditées chaque année.</p> <p>Nombre de familles qui passent par le guichet chaque année.</p> <p>Nombre de familles restées sans solution</p>
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les passerelles entre les structures<ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Développer des passerelles entre les crèches, les Relais Petite Enfance, les écoles, etc...</i> Localement, un travail de partenariat existe déjà sur le territoire de CCFE entre des structures.<ul style="list-style-type: none">- Sur Feurs, par exemple, le Relais Petite Enfance et les deux crèches se rencontrent régulièrement pour faire le point sur les demandes qu'elles ont dans leurs différentes structures. Cela leur permet de proposer aux parents la solution de garde la plus adaptée à leurs besoins.- A Panissières et Rozier-en-Donzy, une passerelle entre la crèche et le centre de loisirs, permet à de jeunes enfants et à leurs parents, d'être accompagnés vers un nouveau mode de garde, plus adapté à leurs besoins.- Dans plusieurs communes, les crèches organisent des passerelles avec l'école maternelle. Cela permet aux enfants de rencontrer leur futur professeur des écoles, de connaître les lieux, de s'adapter plus facilement à leur nouvel environnement....Toutes ces initiatives pourraient, par le biais d'une mise en réseau des différents acteurs, être développées sur l'ensemble du territoire.	<p>Des salariés de la CCFE en partenariat avec les structures du territoire et les communes.</p>	<p>Nouvelles pistes d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027.</p>	<p>Nombre d'actions passerelle développées chaque année.</p>

¹ Accueil Collectif de Mineurs

**Axe thématique 2 : Famille / Parentalité**

Feuille de route : Développer une politique d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins des familles

Action n°3 : Diversifier l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	+++
3 Cadre de vie	+
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.3 – 2.1 – 2.2 – 3.1 – 4.3
- Projet de territoire
Fiches n° : 1.2 – 1.3 – 2.1 – 2.4 – 5.2
- Autre : SDSF Orientation 2

Contexte de l'action :

Le territoire de Forez-Est semble plutôt bien doté en matière d'accueil collectif du jeune enfant, même si l'implantation des structures actuelles laisse apparaître quelques zones blanches au nord du territoire. Il est important de pouvoir maintenir l'existant en étant prudent face à l'installation de nouvelles structures (porteurs de projets privés notamment). Il s'agit d'être vigilant en termes de qualité d'accueil (projet, locaux, personnel...), d'accessibilité de ces nouvelles offres aux familles et de mixité des publics. L'enjeu étant de pouvoir répondre au mieux aux besoins des familles (horaires atypiques, horaires décalés, accueil le samedi, accueil inclusif...).

Au niveau de l'accueil individuel, la situation est complexe. En effet, le métier d'assistant maternel n'est plus un métier qui attire ; et leur nombre diminue fortement sur le territoire, suivant la tendance nationale. De nombreux départs en retraite sont à prévoir dans les années à venir. Le travail des Relais Petite Enfance pour promouvoir ce métier prend alors tout son sens (ex : travail avec Pôle-Emploi et PMI, forums des métiers...).

L'enjeu est de réfléchir à de nouvelles solutions d'accueil comme le développement de la garde à domicile, la création de places de crèche familiale, ou le soutien à la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM).

La signature de cette nouvelle CTG va nous permettre d'avancer dans le sens d'une pérennisation et d'une amélioration des conditions d'accueil en petite enfance sur notre territoire avec une vision globale et cohérente, grâce à un Observatoire de la Petite Enfance.

Objectif(s) liés à l'action :

- Développer et pérenniser les places d'accueil existantes
- Adapter les modes d'accueil à l'évolution des besoins du territoire
- Redonner du sens, valoriser et rendre attractif les métiers du social et de l'éducation



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Développer et pérenniser les places d'accueil existantes<ul style="list-style-type: none">⇒ Locaux, fonctionnalité : Certaines structures de notre territoire sont vieillissantes et plus vraiment adaptées pour un accueil de qualité (escaliers, pièces trop petites, salle de change pas aux normes...). Il est donc indispensable de penser à construire de nouvelles structures. C'est le cas sur les communes de Rozier en Donzy et St Cyr les Vignes.⇒ Conditions d'accueil dans les structures : Au-delà des locaux, pour que les conditions d'accueil soient optimales, il est important que les structures aient des moyens adaptés. Cela passe notamment par le personnel. Il est important que :<ul style="list-style-type: none">- Celui-ci soit en nombre suffisant : respect des règles de la PMI, pool de remplacement, accueil de stagiaires...- Leurs temps de travail soient suffisants (paiement d'heures supplémentaires si besoin par exemple).- Les personnels soient formés et remplacés sur leur temps d'absence.- Les personnels aient de bonnes conditions de travail pour éviter l'usure de ces professionnels.⇒ Ouverture de nouvelles places d'accueil : En fonction des recommandations faite par le biais de l'Observatoire de la Petite Enfance, il sera peut-être nécessaire de revoir le nombre de places d'accueil de ces nouvelles structures pour offrir des places d'accueil supplémentaires aux familles, mais également par la création de places en micro-crèche (ex : Projets sur St Martin-St Barthélémy Lestra, Civens, Violay...).⇒ L'aide aux structures associatives : Depuis plusieurs années, l'aide apportée par la Communauté de Communes aux structures associatives est importante et contribue grandement à promouvoir un accueil en nombre sur le territoire. Une réflexion concernant l'aide aux micro-crèches serait à discuter au niveau de la CCFE.⇒ Regroupement des services : Certaines communes souhaitent également travailler sur des projets de Pôle Petite-Enfance, Enfance Jeunesse comme à Panissières. Cela permettrait un regroupement de tous les services au même endroit. Des passerelles entre les structures seraient facilitées et l'accueil et l'orientation des familles également.⇒ Au niveau de l'accueil individuel. Les Relais Petite Enfance vont poursuivre le travail engagé avec Pôle-Emploi pour recruter de nouveaux assistants maternels. Poursuivre l'information sur ce métier dans le cadre de forums de l'emploi, par le biais d'articles dans la presse, les bulletins communaux ou intercommunaux, lors de manifestations divers (comice, journée portes ouvertes...). Un travail avec la PMI sur les conditions d'accueil sera également fait pour éviter que des professionnels de qualité arrêtent leur activité face à des conditions d'agrément de plus en plus drastiques.	Des salariés de la CCFE, de la CAF, de la PMI	Poursuite du travail engagé sur la précédente CTG2023-2027	<p>Nombre de rénovations ou de créations de structures.</p> <p>Nombre d'entretien d'embauche réalisés chaque année (Turn-over de personnel).</p> <p>Evolution du nombre de places d'accueil sur le territoire en accueil individuel et collectif.</p> <p>Evolution du montant annuel des aides accordées par la CCFE</p> <p>Nombre de communications réalisées chaque année pour promouvoir le métier d'asmats</p>



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les modes d'accueil à l'évolution des besoins du territoire <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Création de places supplémentaires : La mission d'observation des conditions d'accueil portée par les Relais Petite Enfance du territoire, permet d'être à l'écoute des familles et de repérer leurs besoins en matière d'accueil que ce soit en individuel ou en collectif. Elle contribue notamment à identifier les « zones blanches » du territoire. ⇒ Créer et expérimenter l'accueil en crèche familiale : Avec un nombre important de départs à la retraite dans les années à venir, avec la diminution du nombre de candidats à l'agrément d'assistants maternels, avec des conditions pour exercer cette profession de plus en plus drastiques, le nombre de places en accueil individuel diminue de façon considérable. Le rôle d'employeur assumé par les parents, l'avance des frais et les tarifs plus élevés pour certaines familles sont autant de frein à l'embauche d'un assistant maternel. C'est pourquoi nous souhaitons développer des places d'accueil en crèche familiale. L'enfant est accueilli à la fois au domicile de l'assistant maternel et à la fois en crèche. Ce n'est pas le parent qui est employeur mais la crèche. L'asmat a les mêmes droits qu'un salarié qui travaille en structure... Ces avantages peuvent contribuer à rendre la profession d'assistant maternel plus attractive. ⇒ Travailler en commissions entre structures pour orienter les familles vers l'accueil le plus adapté à leurs besoins : Un travail de partenariat entre les structures permet de répondre au mieux aux besoins des familles. C'est le cas par exemple sur le territoire de Veauche ou une rencontre régulière entre le jardin d'enfants et le centre de loisirs qui accueille lui aussi des enfants de 3 ans, permet de faire une passerelle entre les deux modes de garde. Cela se pratique aussi sur le territoire de Panissières ou une passerelle entre la crèche et le centre de Loisirs permet aux enfants de passer plus facilement d'un équipement à l'autre et de rassurer les parents. Ce genre de partenariat entre les structures, s'il se développait, pourrait permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Il permettrait également un équilibre au niveau du nombre d'enfants accueillis (ex : une crèche qui ne peut pas accueillir de petits, car des grands en âge d'aller au centre de loisirs sont encore là). ⇒ Adapter l'accueil des enfants de 3 ans en lien avec l'obligation scolaire : La loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans a été publiée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Depuis septembre 2019, tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée. Cette entrée à l'école plus précoce que précédemment, a eu un impact important sur les différents modes de garde du territoire. Il convient donc pour nous d'adapter l'accueil pour ces enfants de 3 ans en proposant notamment plus de places en accueil périscolaire. Le développement d'accueils collectifs de mineurs dès 3 ans devient une nécessité sur notre territoire. Une réflexion est également à conduire dans et avec les communes concernant l'accueil de ces enfants de 3 ans dans les cantines scolaires. 	Des salariés de la CCFE, de la CAF, de la PMI en partenariat avec des associations et les communes.	Nouvelles pistes d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027	<p>Evolution du nombre de places d'accueil sur le territoire.</p> <p>Nombre de places d'accueil en crèche familiale créées sur le territoire.</p> <p>Evolution du nombre de familles ayant recours à ce nouveau mode de garde.</p> <p>Evolution du nombre de rencontres ayant eu lieu sur une année entre les partenaires.</p> <p>Nombre de places pour des enfants de 3 ans créées dans les ACM du territoire.</p> <p>Evaluation de la qualité de l'accueil dans les différents accueils (temps de repas et de repos, formation du personnel qui les encadre...).</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">● Redonner du sens, valoriser et rendre attractif les métiers du social et de l'éducation<ul style="list-style-type: none">⇒ Réflexion sur la formation BAFA, l'adaptation (portée par le SDJES¹) : Un constat est fait par de nombreuses structures aujourd'hui : le manque d'animateurs pour travailler en extra-scolaire sur le mercredi et les vacances scolaires. Une réflexion est à engager entre les différents acteurs de l'animation (fédérations, associations, communes...) pour que les métiers de l'animation attirent à nouveau des jeunes.⇒ Financement de la formation par les bourses BAFA : Face à ce constat, la Communauté de Communes Forez-Est, a mis en place une bourse BAFA pour promouvoir le métier d'animateur et faire naître des vocations. Une aide financière est proposée aux jeunes pour les aider à passer le BAFA.⇒ Proposer des stages de 3ème dans ces secteurs d'activité (animation, Petite Enfance...) : Pour créer des « vocations », il pourrait être envisagé de proposer des stages dans nos structures. Cela se pratique déjà, mais un réel travail avec les centres de formation et les lycées serait probablement porteur.⇒ Mise en œuvre de forums axés sur les métiers de l'animation, de la petite enfance (garde à domicile, assistants maternels) : Des forums de l'emploi ou des forums pour les jeunes ont déjà été proposés les années précédentes. Ces actions sont à poursuivre et à développer.⇒ Permettre l'immersion des animateurs dans les crèches et l'échange de pratiques : Avec la scolarisation des enfants à 3 ans, leur accueil dans les ACM est au centre de toutes les réflexions. Les conditions d'accueil de ces enfants sont différentes de celles d'enfants plus grands. Leur rythme n'est pas le même et leurs besoins non plus. Les animateurs qui les encadrent ne sont pas forcément formés pour s'adapter à leurs besoins. C'est pourquoi, il nous paraît intéressant de pouvoir proposer aux animateurs de faire des immersions dans les structures petite-enfance du territoire pour être sensibilisés aux besoins de ce public.	Des salariés de la CCFE en partenariat avec des associations, des Fédérations, des Lycées et centre de formations, les communes...	<p>Nouvelle piste d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027.</p> <p>Action déjà engagée dans la précédent CTG et à poursuivre.</p> <p>Nouvelle piste d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027.</p> <p>Action déjà engagée dans la précédent CTG et à poursuivre.</p> <p>Nouvelle piste d'actions à engager sur la période de 2023 à 2027.</p>	<p>Nombre de rencontres annuelles entre les partenaires.</p> <p>Nombre de bourse BAFA versées.</p> <p>Nombre de stages proposés et nombre de stages pourvus.</p> <p>Nombre d'actions proposées et nombre de participants.</p> <p>Nombre de jeunes ayant fait ces immersions.</p>

¹ Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Axe thématique 3 : Cadre de vie**

Feuille de route : Faciliter la participation citoyenne et favoriser le bien-vivre sur le territoire

Action n°1 : Répondre aux besoins de vie (résider / travailler / se divertir) en favorisant l'environnement local

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	++
3 Cadre de vie	+++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	+

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.1 – 2.1 – 2.3 – 3.2 – 3.3 – 4.2 – 4.3 – 5.3
- Projet de territoire
Fiches n° : 1.2 – 3.2
- Autre : SDSF Orientation 1
- CTEAC

Contexte de l'action :

En 2018, après une année d'existence, la Communauté de Communes de Forez-Est a souhaité se lancer dans la réalisation d'un programme habitat à l'échelle de son territoire. Le diagnostic habitat réalisé entre septembre 2018 et mars 2019 Forez-Est a fait apparaître quatre grands enjeux :

1. Revitaliser les cœurs de bourgs et cœurs de villes,
2. Aménager durablement le territoire,
3. Favoriser les parcours résidentiels des habitants
4. Répondre à des besoins spécifiques (logement des seniors, des jeunes, d'urgence...).

Sur cette base, la Communauté de Communes a défini sa feuille de route en matière d'habitat autour de 3 lignes directrices fortes répondant aux préoccupations des communes :

- La revitalisation des centres-bourgs/centres-villes : avec l'opération « mon centre-bourg », la Communauté de Communes souhaite aider financièrement et techniquement les communes dans la réalisation d'opérations habitat en centre-bourg. Elle aidera également financièrement les particuliers qui en centre bourg, effectueront des travaux de rénovation de logements vacants depuis plus de 2 ans afin de les remettre sur le marché du logement.
- L'amélioration de l'habitat : avec l'opération « habitat + », essentiellement intégrée dans les dispositifs d'aides actuels auxquels la Communauté de Communes de Forez-Est participe : le Programme d'intérêt général en partenariat avec le Département, les intercommunalités de la Loire et SOLIHA et le Bonus Performance Energétique en partenariat avec la Région et Renov'Action 42. L'objectif de ces dispositifs est notamment d'aider à la rénovation énergétique des logements ou à l'adaptation des logements face la perte d'autonomie.
- Le développement d'une offre de logements pour tous : avec l'opération « logements pour tous » l'intercommunalité envisage de prendre en compte différents publics, notamment les personnes âgées et handicapées (en recensant l'offre dédiée), les jeunes et familles monoparentales (en encourageant la production de petits logements), les cas d'urgence (en recensant et coordonnant l'offre existante)

**Objectif(s) liés à l'action :**

- Favoriser des logements adaptés aux besoins de la population
- Maintenir un tissu économique local par la revitalisation des centres bourgs
- Développer la politique culturelle

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des logements adaptés aux besoins de la population <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien à domicile des personnes âgées ⇒ Création de logement pour les apprentis, les étudiants ⇒ Mise en place de logements d'urgences ⇒ Rénovation énergétique des logements ⇒ Lutte contre le logement insalubre <p>Avoir une connaissance fine de la présence dans les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logements dédiés aux personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées, ... • Des logements de petites tailles en direction des stagiaires, apprentis, étudiants • Des logements d'urgence mis en place dans les communes pour voir si le territoire de Forez-Est est couvert dans son entier <p>Inciter les communes à la production de logements de petite taille, déficitaire sur notre territoire où la maison individuelle est prépondérante, dans le cadre des documents d'urbanisme et de la politique habitat menée par l'intercommunalité</p> <p>Poursuivre la politique incitative à la rénovation énergétique des logements. Le programme d'intérêt général départemental (PIG) 2018-2022 est en cours de finalisation. Les objectifs de Forez-Est étant atteints, tant pour les aides aux économies d'énergies que pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, les dossiers d'accompagnement sont passés en « diffus ». Il est important de poursuivre la politique d'aide aux travaux des particuliers par la mise en place d'un nouveau dispositif dès 2023.</p> <p>Enfin, dans le cadre des problématiques de logements non décents voire insalubre, il paraît important que l'ensemble des acteurs puissent se réunir régulièrement pour traiter et faire face aux situations les plus délicates. Un groupe de lutte contre l'habitat indigne pourrait être expérimenté puis pérennisé.</p>	<p>Pôles Aménagement du Territoire Et Service à la Population</p> <p>Communes</p>	<p>Politique de l'habitat 2021 – 2026</p> <p>PIG départemental à venir 2023-2027</p>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir un tissu économique local par la revitalisation des centres bourgs<ul style="list-style-type: none">⇒ Aménagement de l'espace public⇒ Développement des dispositifs « Petite ville de demain », programme « Leader »⇒ Création d'espaces de vie (exemple : ilot de fraîcheur à Panissières)⇒ Maintien et installation de commerces de proximité⇒ Développement du Plan Alimentaire Territorial (PAT) <p>Forez-Est et les communes participent au maintien du tissu local notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les aides aux commerces de proximité, en partenariat avec les Communes et la Région Auvergne Rhône-Alpes• L'accompagnement des communes Petites Villes de Demain (ingénierie) et le fléchage de projets dans le cadre du programme Leader (Voir Prescilla CRAVOTTA pour PVD et Sandrine LAFOUGERE pour Leader)• L'incitation à la réhabilitation des centres-bourgs et centres-villes dans le cadre de la politique habitat 2022-2026 de Forez-Est : projets de réhabilitation, de déconstruction / reconstruction, de retour de la nature en ville, ...• La mise en place du Programme Alimentaire Territorial	Communes Communauté de Communes		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">● Développer la politique culturelle<ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Accompagner le développement des équipements et des actions culturels</i>⇒ <i>Accompagner les initiatives culturelles locales</i>⇒ <i>Elaborer des projets culturels en lien avec le projet de territoire</i> <p><u>AXE POLITIQUE A PART ENTIERE A LA CCFE :</u></p> <p>La CTG et ses acteurs peuvent nourrir la politique culturelle de la CCFE, particulièrement sur l'orientation n°2 de son plan d'action (favoriser l'accès à la culture pour l'ensemble des citoyens).</p> <p>La notion de service public de la culture est très présente dans un objectif de réduction des inégalités, de respect des droits culturels, de libre participation citoyenne.</p> <p><u>ACTEURS CULTURELS :</u></p> <p>Afin de sauvegarder et valoriser les biens culturels de Forez-Est, la CCFE construit des partenariats avec les acteurs clés du territoire. La collectivité accompagne des acteurs pour assurer une montée en compétence des professionnels de la culture et les inviter à travailler suivant de nouvelles modalités. Ici, il est question de contraindre les partenaires à plus de médiation, d'aller vers et de transformation de leur façon de travailler pour accueillir mieux et davantage de public. Une attention particulière est apportée aux acteurs culturels qui réfléchissent à l'accueil du public familial et des publics fragiles (grand âge, petite-enfance, handicap, précarité, isolement...).</p> <p><u>ACTIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE :</u></p> <p>Les actions culturelles jugées structurantes sont accompagnées financièrement et techniquement (projet qui développe quelque chose d'important sur le territoire de manière durable, produit un effet levier et qui soutient une activité économique, sociale et culturelle, accompagné pour développer son rayonnement ex : vers + d'inclusivité, vers la démarche DD, vers + d'attractivité, vers + de bien-être de la population)</p> <p>Exemple : fête médiévale de MLB, festival Par Monts et par Veauche, Film MGF Production l'Expérience de Walk-in, Salon du livre de CSL</p> <p><u>LE PLAN D'ACTION CCFE :</u></p> <p>Voir les autres fiches, nous organisons la culture sur le territoire MAIS nous élaborons nous-même des actions (EAC, Micro-Folie, Résidence artistique de territoire, Chapellerie...)</p>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

**Axe thématique 3 : Cadre de vie**

Feuille de route : Faciliter la participation citoyenne et favoriser le bien-vivre sur le territoire

Action n°2 : Développer la participation citoyenne via l'animation de la vie locale

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	+
3 Cadre de vie	+++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	+

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.1 – 1.3 – 3.1 – 3.3
– 4.2 – 4.3 – 5.2
- Projet de territoire
Fiches n° : 2.3 – 2.4
- Autre

Contexte de l'action :

Organiser des événements collaboratifs qui se déroulent sur l'ensemble du territoire dans des lieux de convivialité et de passage afin de développer des rencontres citoyennes, d'aborder ensemble des grands sujets de société et de nourrir le débat démocratique. Porter à connaissance les dispositifs favorisant l'esprit d'initiative et d'engagement citoyen.

Favoriser le bien-vivre ensemble, permettre aux personnes de se rassembler.

Objectif(s) liés à l'action :

- Promouvoir l'engagement citoyen
- Création d'actions favorisant le lien social et l'animation de la vie locale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'engagement citoyen <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Animation et participation aux réseaux CCFE et départemental des CME¹ et CMJ²</i> <p>Animer et coordonner un réseau d'instance citoyenne rassemblant toutes les CME et CMJ volontaires du territoire Forez-Est (16 CME et 1 CMJ) : vise l'interconnaissance, les échanges de pratique, les projets collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Renforcer la connaissance du tissu associatif afin d'encourager l'engagement et le bénévolat</i> <p>Organisation de forum des associations, présence des services CCFE au sein des forums que les communes organisent. Développer ces forums avec les communes qui n'en ont pas</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Développer les dispositifs de l'Etat tels que le Service Civique, le SNU³, la plateforme « Je veux aider »</i> <p>Présenter les dispositifs aux élus et aux services communaux et intercommunaux. Accompagnement des communes et/ou structures d'accueil dans la mise en place de ces dispositifs.</p> <p>Faire la promotion de la plateforme « je veux aider » par l'intermédiaire des points information jeunesse et des communes et de la CCFE.</p>	<p>Techniciens CCFE</p> <p>Communes</p> <p>Techniciens CCFE</p> <p>Techniciens CCFE</p>	<p>Existe depuis 2019</p> <p>Action déjà en place (sur certaines communes)</p> <p>Démarrage en 2021</p> <p>SNU/ « je veux aider » : 2023-2027</p>	<p>Nombre de structure qui participe au réseau</p> <p>Nombre de nouveaux forums des associations Satisfaction des associations dans la recherche de bénévole</p> <p>Nombre de volontaire en service civique accueilli</p> <p>Nombre de jeune en SNU</p>
<ul style="list-style-type: none"> Création d'actions favorisant le lien social et l'animation de la vie locale <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Permettre à chacun de trouver sa place, notamment avec des espaces de vie sociale (exemple : atelier cuisine, partage de repas, etc...)</i> <p>Identifier des lieux et structures ressources permettant le partage, de se rencontrer. Réaliser une communication auprès du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Mise en place d'actions intergénérationnelles</i> <p>Poursuivre la mise en place de ces actions notamment en utilisant comme support le jeu (ludothèque) et en variant les publics.</p> <p>Mailler le territoire d'actions intergénérationnelles tout au long de l'année</p>	<p>Techniciens CCFE</p> <p>CCAS</p> <p>Communes</p> <p>Structures associatives</p> <p>Techniciens CCFE</p>	<p>2023-2027</p> <p>Action en cours, à développer</p>	<p>Réalisation de l'outil de recensement Communication</p> <p>Nombre d'actions Récurrence des actions</p>

¹ Conseil Municipal d'enfants

² Conseil municipal des jeunes

³ Service National Universel

**Axe thématique 3 : Cadre de vie**

Feuille de route : Faciliter la participation citoyenne et favoriser le bien-vivre sur le territoire

Action n°3 : Améliorer la mobilité de tous les publics sur le territoire

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	
2 Famille/ Parentalité	
3 Cadre de vie	+++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	++

Transversalité :

▪ Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 3.1 – 3.2 – 4.2

▪ Projet de territoire
Fiches n° : 2.4 – 3.1 – 3.3
▪ Autre : Schéma de mobilité

Contexte de l'action :

En janvier 2019, la Communauté de communes de Forez-Est a approuvé son projet de territoire. Dans le cadre de cette démarche, la Communauté de communes souhaite améliorer les transports publics et développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. C'est pourquoi elle s'est lancée, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise (Epures), dans l'élaboration d'un schéma de mobilité qui vient préciser les orientations du projet de territoire.

Les enjeux autour de la mobilité sont nombreux sur la Communauté de communes de Forez-Est, comme sur de nombreux autres territoires. Les plus évidents concernent l'environnement et la santé publique. On retrouve également des enjeux touchant aux questions d'inclusion sociale, d'économie, de précarité énergétique et de sécurité.

Le schéma de mobilité, validé en juin 2022, fixe les grands enjeux retenus par Forez-Est en matière de mobilité :

- Faciliter les déplacements de proximité : favoriser le développement du vélo et des mobilités actives en proposant un maillage territorial adapté aussi bien aux cyclistes du quotidien (notamment les déplacements pendulaires, intermodaux ou entièrement cyclables) qu'au vélo comme loisir (liaisons voies vertes, grands itinéraires).
- Améliorer les offres de mobilité « grand territoire » : poursuivre l'aménagement des Pôles d'Échange Multimodaux (PEM) pour garantir un rabattement efficace sur les gares, optimiser l'intermodalité voiture/train/car/vélo, et développer le covoiturage et l'autostop organisé.
- Développer la mobilité de tous les publics : proposer des offres de mobilités adaptées à tous (seniors, publics scolaires, PMR...) et accompagner les communes du territoire dans cette perspective et dans la communication et l'animation autour des mobilités.

Il s'articule autour de 10 actions, notamment les actions n°5 à 8 qui visent à développer la mobilité de tous les publics

Objectif(s) liés à l'action :

- Favoriser l'autopartage
- Mettre en place des actions de prévention et de sécurité routière
- Aménager l'espace public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de prévention et de sécurité routière <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Permis piéton, le SRAV¹, piste Attitude Prévention, « Rues aux enfants, rues pour tous »</i> <p><i>Afin de renforcer l'opération pédagogique Permis Piéton portée par l'Education Nationale et la Gendarmerie à destination des élèves de CE2, une journée phare est proposée à l'ensemble des écoles du territoire de Forez-Est, inscrite ou non à l'opération « Permis Piéton ». Ce projet consiste à proposer aux quelques 500 élèves présents différents ateliers autour des notions de prévention, de sécurité et d'éducation à la citoyenneté routière.</i></p> <p><i>Génération Vélo est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) porté par SOFUB et la FUB. Il permet d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans et participer ainsi à faire émerger une « génération vélo ». Le dispositif du Savoir Rouler à Vélo est destiné à favoriser l'adoption du vélo par les jeunes générations. Via un apprentissage de 10 heures minimum, il vise à leur permettre de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège. L'idée de ce projet, sur Forez-Est, serait de sensibiliser et de former les élèves de CM1-CM2 au Savoir Rouler à Vélo.</i></p> <p><i>L'initiation sécurisée d'adolescents (14 ans et plus), d'adultes aux gestes élémentaires de la conduite d'un deux-roues motorisé grâce- à la mise en place de la piste d'éducation routière CRS/Attitude Prévention : une initiation pratique aux spécificités du deux-roues motorisé. L'objectif est de transmettre les règles de base d'une conduite en toute sécurité.</i></p> <p><i>Offrir « Une rue aux enfants », c'est donner l'occasion aux plus jeunes de découvrir leur environnement, la rue, la ville en toute sécurité et en toute tranquillité. Et, par là même, de se confronter au réel, de s'affirmer, de grandir.</i></p> <p><i>Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une opportunité pour s'interroger sur le partage actuel de l'espace public et sur les mesures ou les aménagements pouvant favoriser sa pérennisation (éditions modestes mais régulières, mobiliers de jeux éphémères ou durables, embellissement, végétalisation, signalétique dédiée. C'est une rue - ou une place - normalement ouverte à la circulation motorisée mais fermée de façon durable ou temporaire (à certains jours et heures bien précis) qui permet aux enfants de jouer librement sur l'espace ainsi libéré. Des jeux peuvent être installés et des animations organisées.</i></p>	<p><i>Service Coordination</i></p> <p><i>Service Coordination et mobilité</i></p> <p><i>Service Coordination</i></p> <p><i>Service Coordination</i></p>	<p><i>Action pérennisée dans le temps depuis 2016</i></p> <p><i>2023-2024-2025-2026</i></p> <p><i>Action démarrée en 2021</i></p> <p><i>Septembre 2023</i></p>	<p><i>Action réalisée</i> <i>Nombre de partenaires/ nombre de classes sensibilisées</i></p> <p><i>Nombre de classes bénéficiaires de l'action</i></p> <p><i>Nombre de jeunes sensibilisés</i></p> <p><i>Nombre de communes « labellisées »</i></p>

¹ Savoir Rouler à Vélo



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">● Aménager l'espace public<ul style="list-style-type: none">⇒ Piste cyclables, voies vertes, faciliter d'accès pour les personnes en perte de mobilité, mise en place de navettes (cf « schéma de mobilité ») <p>Conscients que le manque d'infrastructures cyclables sécurisées est un frein majeur au développement des modes actifs sur Forez-Est, la Communauté de communes souhaite initier la création d'un réseau intercommunal permettant les déplacements du quotidien, en priorisant la liaison entre les centres urbains, les gares, les principales zones d'emplois et les établissements scolaires. Cette action devra se faire en cohérence et en complémentarité des projets des autres partenaires : communes, départements, EPCI voisins</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Accompagnement et soutien technique de la CCFE aux communes⇒ Se déplacer en sécurité <p>Les déplacements à pied et à vélo sont une composante essentielle de la vie locale. Ils permettent le développement des liens sociaux, et le maintien des commerces de proximité. De plus ils permettent de rester en bonne santé, et concourent à l'éducation et l'autonomisation des plus jeunes. Le maintien et le développement de ces déplacements est intrinsèquement lié à la problématique de sécurité.</p> <p>Un manque de sécurité peut entraîner un fort recul de la pratique piétonne et cyclable ou en empêcher le développement. Par exemple, si la sécurité aux abords d'une école est faible, ou qu'elle est jugée comme telle par les parents d'élèves, ceux-ci seront peu enclins à laisser leurs enfants y aller à pied ou à vélo. Ils préféreront emmener leurs enfants en voiture, ce qui engendrera une augmentation du trafic automobile autour de l'école et conduira à une baisse du niveau de sécurité des déplacements à pied et à vélo. Heureusement, cette dynamique peut être renversée par des efforts d'aménagement et de communication/animation.</p> <p>La logique à l'œuvre autour des écoles est plus ou moins la même pour les autres motifs de déplacement. C'est en sécurisant et en rendant visible la pratique que l'on peut la développer.</p>	Service mobilité	2022-2026	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065494-20230125-20230032501_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

**Axe thématique 4 : Accès aux droits / « Aller vers »**

Feuille de route : Remédier à la fracture géographique et sociale sur l'offre de services, l'accès aux droits à l'information en maillant le territoire à l'aide d'outils et actions itinérantes et d'antennes locales

Action n°1 : Réduire la fracture numérique et accompagner les publics dans leur usage du numérique

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	
3 Cadre de vie	
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+++
5 Santé-prévention-inclusion	+

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.2 – 4.3
- Projet de territoire
Fiches n° : 1.1 – 2.1 – 2.3 – 2.4
- Autre : SDSF Orientation 4

Contexte de l'action :

Cet axe vise l'amélioration de l'accès aux droits et aux services partout et pour tous. L'objectif est de définir l'itinérance et le maillage du territoire de Forez-Est. Ces services de proximité visent le développement des compétences numériques, de l'accompagnement au numérique et aux démarches de la vie quotidienne. Avec l'aide de différents partenaires et acteurs, l'intérêt est d'aller au-devant des publics oubliés, isolés (personnes non-mobile, précaire, en situation de handicap...) en coconstruisant des réponses adaptées aux besoins identifiés.

Objectif(s) liés à l'action :

- Promouvoir France Services sur le territoire
- Renforcer l'itinérance du conseiller numérique CCFE
- Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour tous les publics

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir France Services sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> ⇒ France Services Veauche et Chazelles-sur-Lyon ⇒ Ouverture d'une France Service multisite sur Balbigny et Panissières : la création de nouvelles antennes sur d'autres communes permet de couvrir un peu plus le territoire ⇒ Ouverture prochaine sur une autre centralité du territoire <p>France Services permet d'accéder à un service d'accompagnement, d'aide et de conseils dans les démarches administratives du quotidien en ligne. Elles permettent l'accès à un bouquet d'opérateurs nationaux (organismes de sécurité sociale, services de l'Etat,), et de mettre en œuvre des partenariats locaux (conciliateur de justice, avocat, Mission Locale...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Démarrage du premier France Services sur le territoire en janvier 2020 	Techniciens CCFE	Déploiement à partir de 2022	<p>Nombre de France Services ouvert sur le territoire</p> <p>Fréquentation (nombre de contacts usagers réalisés par les France Services)</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'itinérance du conseiller numérique CCFE<ul style="list-style-type: none">⇒ Mise en place d'ateliers délocalisés⇒ Matériels itinérants avec la mise à disposition de moyens techniques (mallette d'outil numérique)⇒ Développer les actions transversales pour toucher un public plus large <p>Vise l'accompagnement des personnes qui sont dans l'incapacité ou l'impossibilité d'utiliser les équipements matériels des nouvelles technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Aide dans le développement des compétences numériques</p>	Techniciens CCFE	Déploiement avril 2022	Nombre d'itinérances et d'ateliers animés Maillage du territoire Fréquentation
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation pour tous les publics<ul style="list-style-type: none">⇒ Conférences, collègues, familles, PDN¹, ateliers numériques⇒ Mise en place d'actions en réponse à des problématiques sur le domaine du numérique :- Fracture numérique- Accompagnement dans l'utilisation du numérique- Prévention des écrans, etc... <p>L'accompagnement des publics peut se réaliser de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les promeneurs du net qui assurent une présence éducative sur Internet- Sensibilisation aux pratiques en dangers des outils numériques par le Conseiller numérique (tout public)- La mise en place de conférences sur des thématiques spécifiques lié au numérique (exemple de la conférence à destination des parents porté par la CCFE et animé par la ligue de l'enseignement)- Des ateliers numériques afin de travailler les compétences autour du numérique- Des actions de sensibilisation et de prévention dans les établissements scolaires avec la venue d'intervenants (ex : Zoomacom)	Techniciens de la CCFE Promeneur du net porté par la MJC de Chazelles sur Lyon et de Feurs, ainsi que par le centre social de l'équipage de Chazelles sur Lyon Conférences/ateliers numériques portés par des intervenants extérieurs Actions de sensibilisation portée par l'Education Nationale	Promeneur du net : continu 2023-2027 1-2 conférences/an Actions continues 2023-2027	Fréquentation Nombre d'actions mises en place

¹ Promeneurs du Net

**Axe thématique 4 : Accès aux droits / « Aller vers »**

Feuille de route : Remédier à la fracture géographique et sociale sur l'offre de services, l'accès aux droits à l'information en maillant le territoire à l'aide d'outils itinérants, d'actions itinérantes et d'antennes locales

Action n°2 : Equilibrer l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs sur le territoire

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	++
3 Cadre de vie	+++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	+++

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.1 – 1.3 – 2.2 – 3.1 – 3.2 – 3.3 – 5.1 – 5.2
- Projet de territoire
Fiches n° : 1.1 – 2.1
- Autre : SDSF Orientation 4
- CTEAC

Description de l'action : Investir le champ culturel, et sportif, pour permettre un accès équitable sur l'ensemble du territoire, et mailler celui-ci en s'appuyant sur les pratiques existantes et les expérimentations notamment en matière culturelle, afin de favoriser la transversalité.

Objectif(s) liés à l'action :

- Utiliser des outils itinérants
- Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
- Accompagner les équipements socioculturels et leurs actions impulsées par les acteurs locaux



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Utiliser des outils itinérants<ul style="list-style-type: none">⇒ <i>Ludothèque, l'EAC¹, les « Micro-folies », cinéma itinérant</i> <p><i>Mettre en place une politique d'itinérance permettant d'aller vers l'usager, afin d'apporter au plus près, et pour toucher un plus large public.</i></p> <p><i>Soutenir les actions associatives permettant, à l'échelle du territoire et dans le respect du schéma culturel validé par les élus (NB : voir avec Cécile, en cours), qui entrent dans la définition de l'intérêt communautaire, et du « aller vers ».</i></p> <p>⇒ Une Micro-Folie itinérante pour la CCFE :</p> <p><i>Les Micro-Folies sont des musées numériques qui permettent à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition (musée du Louvre, Pompidou, le festival d'Avignon, la Philharmonie de Paris...). Grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur. La Micro-Folie dont CCFE va faire l'acquisition est itinérante afin de se déplacer au plus près du public. Un médiateur sera recruté afin d'animer ce dispositif.</i></p> <p>⇒ Favoriser le rayonnement des événements culturels :</p> <p><i>Un soutien particulier est apporté aux programmations itinérantes (Festival Par Monts et par Veauche, Festival des Montagnes du Matin, événements majeurs du Cinéma Itinérant des Monts du Lyonnais).</i></p>	Technicien CCFE Chargé-e de développement culturel de la CCFE + Médiateur culturel	Depuis 2022 A partir de septembre 2023	Nombre d'itinérance effectuées Nombre d'actions, événementiels soutenus ou créés Répartition géographique des projets ; Implication des équipements locaux ; Quantité de projet co-construit ; Quantité de public des actions

¹ Education artistique et culturelle



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs<ul style="list-style-type: none">⇒ Construire des projets culturels pour tous et partout :<p>L'éducation artistique et culturelle (EAC), encadrée par la convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle (co-signée par la Caf de la Loire), permet au service culturel de la CCFE de mettre en place des actions au plus près des habitants, dans les écoles, les associations, les musées, les salles de spectacle, les centres de loisirs, les crèches, les entreprises privées, les équipements municipaux, etc. Ces actions sont gratuites et permettent l'acquisition de savoirs, la pratique artistique et la rencontre avec le milieu artistique et culturel. La CCFE s'attache à ce qu'un grand nombre de commune bénéficie de ce dispositif (planning). VOIR OBJECTIFS DE LA CTEAC.</p>⇒ Favoriser la réalisation d'actions culturelles au sein des équipements de proximité (bibliothèques, musées, cinéma, écoles de musique) à destination des familles :<p>L'EPCI souhaite promouvoir une offre de proximité, de qualité et accessible avec des propositions intergénérationnelles et construites à partir des ressources locales (propositions autour du livre avec les bibliothèques municipales, les centres sociaux, les crèches...). VOIR OBJECTIFS DE LA CTEAC.</p><p>La mise en réseau est un facteur de réussite important notamment dans la valorisation des acteurs de la pratiques amateur (réseaux des écoles de musique en cours d'élaboration, travail sur les batteries-fanfars et les associations patrimoniales)</p>	Chargé-e de développement culturel de la CCFE + Chargé-e-s de coopération CTG	2023-2027 (durée CTEAC et Convention d'objectifs et de moyens de certains équipements)	Répartition géographique des projets ; Implication des équipements locaux ; Quantité de projet co-construit ; Quantité de public des actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les équipements socioculturels et leurs actions impulsées par les acteurs locaux<ul style="list-style-type: none">⇒ Favoriser le rayonnement des équipements culturels<p>Un soutien particulier est apporté aux programmations délocalisées (programmation hors les murs du Château du Rozier et aux événements fédérateurs et pluridisciplinaires (48 heures de la création textile, Festival Tête de Ly'notes)</p>⇒ Accompagner les équipements culturels vers de nouvelles modalités de partenariat avec la collectivité<p>Il y a un enjeu de résolution de la question de la mobilité et de son coût qui peut venir de l'accueil d'artistes en résidence dans les lieux non dédiés (accueil de loisirs, crèche...), de l'accueil d'artistes prioritairement locaux (du territoire voire du Département) et de la co-construction et du co-financement des projets.</p><p>Il y a également un enjeu d'implication augmentée des équipements culturels dans le schéma culturel de l'EPCI via des conventions d'objectifs et de moyens avec des actions ciblées (tendre vers le label tourisme handicap, accueillir des Masterclass, mettre en place sur les réflexions sur la politique tarifaire...)</p>⇒ Accueillir les propositions culturelles locales qui répondent aux enjeux du schéma culturels de l'EPCI<p>La CCFE se saisit de la question des droits culturels. Lors de l'accueil de résidence artistique de territoire, toutes les identités culturelles sont reçues et valorisées, la participation de chaque habitant est favorisée (résidence sur le patrimoine industriel, résidence sur les coutumes locales).</p><p>Elle veille à ce que les actions culturelles mises en place soit le plus inclusive possible.</p>	Technicien CCFE Chargé-e de développement culturel de la CCFE	Durant la durée de la CTG 2023-2027 (durée CTEAC et Convention d'objectifs et de moyens de certains équipements)	Qualité des partenariats : -Évaluation de l'effort donné au respect des engagements, -Diversité des projets et des publics -Qualité de la communication entre les acteurs et les partenaires institutionnels Evaluation critique de la capacité des équipements à impliquer la population non comme consommatrice mais comme co-organisatrice de l'action culturelle locale SOURCES : bilan qualitatif et quantitatif des projets de portage CCFE + Rapports moraux des acteurs (annuels)

**Axe thématique 4 : Accès aux droits / « Aller vers »**

Feuille de route : Remédier à la fracture géographique et sociale sur l'offre de services, l'accès aux droits à l'information en maillant le territoire à l'aide d'outils itinérants, d'actions itinérantes et d'antennes locales

Action n°3 : Avoir un accompagnement de proximité avec les publics concernant leurs droits et projets de vie

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	+++
3 Cadre de vie	++
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	++

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG
Fiches n° : 1.1 – 1.2 – 2.1 – 2.2 – 2.3 – 3.1 – 3.2 – 4.1 – 5.1 – 5.3
- Projet de territoire
Fiches n° : 1.3 – 2.1 – 2.3 – 2.4
- Autre : SDSF Orientations 2 et 4

Contexte de l'action : Etat des lieux : Lors des différentes rencontres de travail avec les partenaires, les acteurs du territoire ont pu recenser les difficultés des publics à accéder à leurs droits. Cette action devrait permettre d'accompagner les personnes les plus éloignées dans leurs différentes démarches et permettre à chacun d'être autonome. L'enjeu est de faciliter l'accès et garantir l'équité territoriale des services, maintenir une démarche dynamique et un maillage en faveur de l'accompagnement social.

Objectif(s) liés à l'action :

- Garantir l'accès aux droits, à l'information, éviter le non-recours
- Assurer un libre accès au travail
- Soutenir et accompagner les initiatives locales visant à réduire les inégalités sociales



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">Garantir l'accès aux droits, à l'information, éviter le non-recours<ul style="list-style-type: none">PRE¹, réseau des 3 France Services...Orientation, information jeunesse (SIJ²)... <p>Permettre à travers le maillage du territoire (France Services, PRE, de diffuser l'information et le soutien nécessaires aux usagers pour permettre le recours aux droits.</p> <p>Ancrer les Points Rencontre Emploi comme des lieux d'information tout public pour les démarches en lien avec un projet professionnel : mobilité professionnelle, formation, recherche d'emploi</p> <p>Développer avec le maillage des France Services un soutien actif aux personnes victimes de la fracture numérique, dans l'accomplissement de leurs démarches. Tester, en accord avec la Préfecture, de nouvelles façons de faire, notamment avec des permanences ciblées sur certains endroits du territoire, pour affiner la connaissance du public et du besoin.</p>	Chargé de coopération	2023-2027 action qui se déroulera tout au long de la CTG	Nb de pers. Accès aux droits, à l'info. Nb pers. Accueilli dans les Maison France Services Impact social Nombre de personnes accueillies dans les PRE
<ul style="list-style-type: none">Assurer un libre accès au travail<ul style="list-style-type: none">PRE³, Mission Locale, Pôle Emploi, centres de formation... <p>Dans la continuité du projet insertion travaillé par les PRE et les élus, affirmer l'accès à l'emploi comme une priorité de la collectivité</p> <p>Ancrer les Points Rencontre Emploi comme des lieux d'information tout public pour les démarches en lien avec un projet professionnel : mobilité professionnelle, formation, recherche d'emploi</p> <p>Dans le cadre du dispositif LOIRE, accompagner dans un objectif de retour à l'emploi les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active, et les demandeurs d'emploi longue durée (NB : fin des marchés publics en mars 2024).</p>	Chargé de coopération /Technique CCFE/ ...	Démarrage en 2023-2024	Nombre de personnes reçues Sorties positives du dispositif LOIRE

¹ Point rencontre emploi² Structure d'Information Jeunesse³ Point rencontre emploi



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Soutenir et accompagner les initiatives locales visant à réduire les inégalités sociales<ul style="list-style-type: none">⇒ Tarifs modulés en fonction du quotient familial et de la situation professionnelle⇒ Aide ponctuelle des CCAS⇒ Travailleurs sociaux <p>Ce travail s'effectue dans le respect de la complémentarité, et du portage de la compétence sociale par le Département.</p> <p>La CCFE, à travers notamment les grilles tarifaires des services qu'elle propose à la population, intègre la dimension sociale comme un élément de fixation des tarifs : EAJE, mais également ludothèque ou établissement nautique.</p> <p>Développer le travail partenarial permettant aux usagers de ne pas rester sans réponse, et de bénéficier en fonction de leur situation d'un accompagnement et de solutions adaptés.</p>	Chargé de coopération/ TS CD et CAF	En cours pdt la durée de la CTG	Tarification adaptée Diffusion de l'information, et de l'existant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

**Axe thématique 5 : Santé / Prévention / Inclusion**

Feuille de route : Prévenir la santé physique et psychique des publics, notamment des plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous les publics

Action n°1 : Favoriser l'inclusion de tous les publics

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	++
2 Famille/ Parentalité	+
3 Cadre de vie	
4 Accès aux droits/ « aller vers »	++
5 Santé-prévention-inclusion	+++

Transversalité :
<ul style="list-style-type: none"> Autre(s) action(s) de la CTG Fiches n° : 1.1 – 1.3 – 2.1 – 4.2 – 4.3 – 5.2 – 5.3
<ul style="list-style-type: none"> Projet de territoire Fiches n° : Axe 2 entier
<ul style="list-style-type: none"> Autre : SDSF Orientations 1 – 4

Contexte de l'action :

La crise sanitaire a augmenté la fragilité de certains publics (peur, isolement...) et à provoquer l'éloignement de l'accès aux soins (prévention, moins de dépistage...)

La CCFE est soucieuse du bien être et de la prise en charge de tous les publics sur le territoire. Elle souhaite apporter de la lisibilité et une connaissance des structures. L'inclusion est une responsabilité collective, et chaque personne doit avoir accès aux mêmes droits. Ces actions auront comme enjeu de faciliter la prise en charge des personnes fragiles.

Objectif(s) liés à l'action :

- Connaître les structures adaptées sur le territoire
- Définir un plan d'actions favorisant la continuité d'accompagnement entre les structures
- Intégrer tous les publics en s'appuyant sur les structures existantes et spécifiques

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les structures adaptées sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Diagnostic de territoire sur les populations fragiles et handicap : recenser, en lien avec les partenaires, les différentes structures existantes sur le territoire et de permettre aux usagers de s'appuyer sur ⇒ ACM¹, résidence autonomie, centre de loisirs adapté, SESSAD², jardin d'enfants, ESAT³, EHPAD, Comité Locale de santé mentale 	Chargé de coopération + Partenaire	Constitution d'outils, de questionnaires Premier trimestre 2023	Nombre de structures référencées

¹ Accueil collectif de mineur

² Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

³ Etablissements ou services d'aide par le travail



Pistes de travail	Portage en interne	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Définir un plan d'actions favorisant la continuité d'accompagnement entre les structures<ul style="list-style-type: none">⇒ Crèche, Accueils de loisirs, Ecole, Collège, Lycée, Activités <p>Travailler avec des partenaires spécifiques (MDPH, tissu associatif) pour permettre des passerelles entre les différentes structures, notamment en cas de situations complexes</p> <p>Associer les parents et les soutenir dans leurs démarches, et les prises de décision</p>	Chargé de coopération + Réfèrent santé Inclusion + Partenaires	2023 /2027 En action continue	Mise en place d'une procédure + une personne référente
<ul style="list-style-type: none">• Intégrer tous les publics en s'appuyant sur les structures existantes et spécifiques<ul style="list-style-type: none">⇒ Personnes en situation de handicap, difficultés sociales, population immigrée, personnes allophones⇒ CPTS⁴, partenariat avec des structures et dispositifs spécialisés, « la mission centre de loisir et handicap », IREPS⁵, ARS⁶	Chargé de coopération + Partenaires	2023/2024	Nb de pers. en situation de handicap reçue Nb de structure accueillant des pers. En situation de handicap

Suivi de l'action : En continu**Evaluation de l'action** : Annuelle⁴ Communauté professionnelles territoriales de santé⁵ Instance régionale d'éducation et de promotion santé⁶ Agence régionale de santé

**Axe thématique 5 : Santé / Prévention / Inclusion**

Feuille de route : Prévenir la santé physique et psychique des publics, notamment des plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous les publics

Action n°2 : Promouvoir une approche globale de la santé (physique / psychique et sociale)

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	
3 Cadre de vie	+
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	+++

Transversalité :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autre(s) action(s) de la CTG Fiches n° : 1.1 – 3.2 – 4.2 – 5.1 – 5.3 ▪ Projet de territoire Fiches n° : Axe 2 entier ▪ Autre : SDSF Orientations 2 – 3

Description de l'action :

En réponse à un besoin d'amélioration de la santé d'un aspect tant physique, que social ou mental. La santé est souvent associée à l'aspect physique, une approche plus globale est à envisager.

La CCFE vise à travers cet axe la consolidation de partenariats, de projets et d'actions sur les questions de la santé. L'objectif est de développer des actions de prévention, de promotion de santé et de sensibilisation à destination de différents publics, abordant différentes thématiques (conduites à risque, addictions, dépistage, sexualité, etc...) qui répondent aux besoins et attentes du public.

Permettre l'accès à la formation des professionnels et du public paraît indissociable de cette thématique.

Objectif(s) liés à l'action :

- Valoriser les pratiques favorisant le bien-être mental et physique
- Identifier et déployer les lieux ressources et les dispositifs existants
- Prévenir les conduites à risque
- Développer les connaissances sur la santé

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les pratiques favorisant le bien-être mental et physique <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sport/santé : estime de soi. Sensibiliser les publics par la mise en place d'actions sur le bien-être et la santé Faire prendre conscience au public que l'on peut améliorer sa santé grâce aux activités physiques et sportives. ⇒ Bénévolat, théâtre ⇒ Pratiques de détente, bien-être ⇒ Recenser les lieux ressources, les associations et les professionnels 	Communes Structures Techniciens CCFE Techniciens CCFE	2023-2027 2023-2027	Nombre d'actions mises en place Réalisation de l'outil de recensement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Identifier et déployer les lieux ressources et les dispositifs existants<ul style="list-style-type: none">⇒ Planning familial, CMP¹, CPTS²⇒ « Le sport sur ordonnance »⇒ Les ateliers passerelles⇒ Valoriser les missions et les actions de chaque dispositif/lieu (communication)⇒ Projet novateur « je marche sur ma commune » porté par la CPTS	Communes + Structures + Partenaires + Chargé de coopération	2023-2027	Evolution du nombre de bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none">• Prévenir les conduites à risque<ul style="list-style-type: none">⇒ Mettre en place des actions à visée préventives et de sensibilisation⇒ Obésité, addictions, harcèlements à l'école, dangers liés à Internet, alimentation, décrochage scolaire, hygiène de vie⇒ Possible partenariat avec les lycées professionnels du territoire pour la construction des panneaux indicateurs et/ou avec les infirmières scolaires	Communes + Structures + Chargé de coopération	2023-2027	Nombre d'actions mises en place
<ul style="list-style-type: none">• Développer les connaissances sur la santé<ul style="list-style-type: none">⇒ Formation des professionnels angle primordial ; recensement des souhaits et besoins de formations professionnelles afin d'offrir une meilleure qualité de service et développer l'inclusion⇒ Formation aux gestes de premiers secours⇒ Installation et formation de défibrillateur afin de prévenir les secours et savoir agir.⇒ Sensibiliser à l'importance de la formation par le biais d'actions pour tous⇒ Accompagner et guider les personnes vers les organismes de formation ainsi que dans la recherche de financement	Communes + Structures + Chargé de coopération	2023-2027	Nombre d'actions réalisées Nombre de formations réalisées Qualité d'accueil du public porteur de handicap Nombre de formations réalisées Nombre d'organismes sollicités

Suivi de l'action : En continu

Evaluation de l'action : Annuelle

¹ Centre médico-psychologique² Communauté professionnelle territoriale de santé

**Axe thématique 5 : Santé / Prévention / Inclusion**

Feuille de route : Prévenir la santé physique et psychique des publics, notamment des plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous les publics

Action n°3 : Permettre un accès aux soins

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction avec :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	+
2 Famille/ Parentalité	
3 Cadre de vie	+
4 Accès aux droits/ « aller vers »	+
5 Santé-prévention-inclusion	+++

Transversalité :
▪ Autre(s) action(s) de la CTG Fiches n° : 1.2 – 3.1 – 4.3 – 5.1 – 5.2
▪ Projet de territoire Fiches n° : 2.2
▪ Autre : SDSF Orientations 2 – 4

Contexte de l'action :

La Communauté de Communes de Forez-Est bénéficie de la présence du Centre Hospitalier du Forez Montbrison Feurs, au centre de son territoire. Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS,) s'est par ailleurs constituée en 2018 (statut associatif). Il s'agit d'un projet de santé pour un territoire qui répond à des problématiques communes. La CPTS permet la structuration des soins de proximité dans un territoire défini. Elle émane de l'initiative des professionnels de santé de ville qui se coordonnent entre eux et avec les acteurs du territoire, afin de mieux organiser la réponse aux besoins de santé de la population du territoire. La CPTS Forez Est a signé, en septembre 2020, un contrat tripartite avec l'Assurance Maladie de la Loire et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS). La population est vieillissante et les besoins sont croissants en soins.

La communauté de communes de Forez-Est a mis en place un fonds de concours permettant aux communes qui en remplissent les conditions, de bénéficier d'un soutien financier dans la réalisation de leur projet de Maison de Santé.

Objectif(s) liés à l'action :

- Favoriser l'implantation de professionnels de santé
- Participer à la prise en charge de la santé collective
- Diffuser l'information sur les aides et dispositifs de santé existants sur le territoire

Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'implantation de professionnels de santé <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maisons de santé participe à la lutte contre la désertification médicale. Elles permettent aux usagers d'avoir accès à des professionnels de santé ⇒ Professionnels libéraux ⇒ La CCFE soutient ces créations afin que les habitants bénéficient d'un accès aux soins au plus près de leur lieu d'habitation ⇒ Maillage du territoire : 3 Maisons de Santé ont été créées Panissières et Rozier en Donzy puis Feurs depuis septembre 2021 et un projet en cours à Balbigny au printemps 2023 	Chargé de coopération + Partenaires + Structures	Depuis 2017	Nombre de Maison de santé déployées

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



Pistes de travail	Portage de l'action	Mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation (et sources)
<ul style="list-style-type: none">• Participer à la prise en charge de la santé collective<ul style="list-style-type: none">⇒ Don du sang, don d'organe <p>Répondre à des appels à projets qui permettent de déployer sur le territoire des moyens de santé complémentaires, et accessibles plus simplement pour l'utilisateur.</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Moyens de lutte contre la perte d'autonomie, en amenant le jeu dans les structures hospitalières, les EPHAD et les maisons de retraite (Département)⇒ Ateliers numérique (CARSAT) pour une préparation active de la retraite, afin de permettre que cette étape se réalise dans les meilleures conditions psychologiques possibles. Lutter contre l'isolement que crée la fracture numérique.⇒ Action de soutien psychologique soutenue par l'Agence Régionale de Santé (ARS), permettant pour des personnes en situation de précarité économique, d'accéder à un soutien psychologique	Chargé de coopération + Structures + Partenaires	Déploiement dès 2022	Nombre de candidatures aux appels à projets Diffusion des évaluations demandés dans le cadre de ces appels à projets Nombre de campagnes de promotion (dons du sang, dons d'organes, vaccination).
<ul style="list-style-type: none">• Diffuser l'information sur les aides et dispositifs santé existantes sur le territoire<ul style="list-style-type: none">⇒ Accès à des spécialistes et recenser les aides et dispositifs, en s'appuyant sur les structures regroupant des professionnels de santé (CLSM ou CPTS) ou sur les organismes de Sécurité Sociale⇒ Permanences de professionnel / mettre à disposition des prof. De santé des moyens de communications pour faire connaître leur action comme la CPTS⇒ Numéro d'urgence	Chargé de coopération + Partenaires santé + CPTS	2023-2024	Nombre de supports, de posts, d'info illiwap pour faire passer des infos santé

Suivi de l'action : En continu

Evaluation de l'action : Annuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE

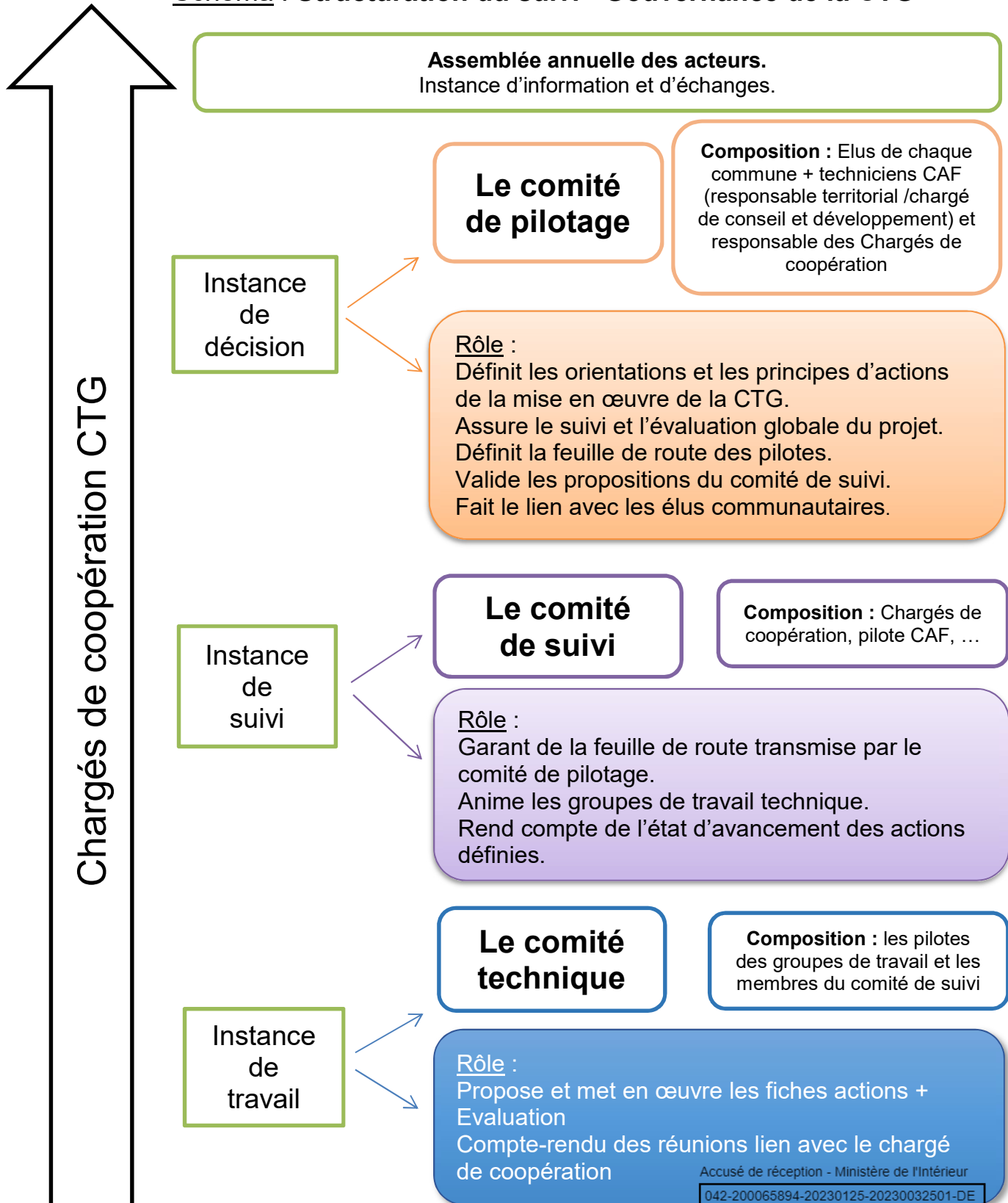
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel Suivi de la CTG

Schéma : Structuration du suivi - Gouvernance de la CTG



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230032501-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023



ANNEXE 5 - Evaluation

CTG Forez-Est 2023-2027 – Référentiel Fiche d'évaluation



Numéro de la fiche action et année de l'évaluation

CTG Forez-Est 2023-2027 – Fiche d'évaluation année XXXX

Axe thématique :

Faible de code :

Action n° :

Titre et partenaire(s) de l'action :

Intervention sur :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	
2 Favoriser l'équité	
3 Cadre de vie	
4 Accès aux droits « aller vers »	
5 Santé-prévention-inclusion	

Transversalité :

- Autre(s) action(s) de la CTG Fiche n°
- Projet de territoire Fiche n°
- Autre :

Objectif(s) liés à l'action :	Année(s) de réalisation	Non atteint	En cours de réalisation	Atteint
Objectif 1	2023/2024/25			
Objectif 2				
Objectif 3				

Objectif(s) liés à l'action :	Indicateurs d'évaluation (si connus)	Résultats	Commentaires
Objectif 1			
Objectif 2			
Objectif 3			

Coût révisé	R1	R2	R3	R4	R5	Total
Préinvestissement						
Investissement						
Temps de travail consacré						

Analyse des coûts révisés :

Explication sur les coûts estimés

Explication attendue : contexte, choix politique, augmentation du besoin...

Titre de l'enjeu, titre de l'action, pilote et partenaires

Impact de la CTG sur d'autres actions

Marquer l'année de l'action évaluée : (N2 par ex.)

Ne marquer que les noms des projets dans la fiche action et cocher par une croix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/01/2023



CTG Forez-Est 2023-2027 – Fiche d'évaluation année XXXX



Axe thématique : Abc

Faillite de route : Abc

Action n° : Abc

Pilote et partenaire(s) de l'action : Chargé de coopération CTG, membres du COPIL et COTECH, élu et techniciens des commissions concernées.

Interaction sur :	Impact :
1 Connaissance du territoire et des publics	
2 Famille/ Parentalité	
3 Cadre de vie	
4 Accès aux droits/ « aller vers »	
5 Santé-prévention-inclusion	

Transversalité :
 - Autre(s) action(s) de la CTG
 Fiches n° :
 - Projet de territoire
 Fiches n° :
 - Autre :

Objectif(s) liés à l'action :	Année(s) de réalisation	Non atteint	En cours de réalisation	Atteint
Objectif 1	N1 / 2 / 3 / 4 / 5			
Objectif 2				
Objectif 3				

Objectif(s) liés à l'action :	Indicateurs d'évaluation (et sources)	Résultats	Commentaires
Objectif 1			
Objectif 2			
Objectif 3			

Coût réalisé	N1	N2	N3	N4	N5	Total
Fonctionnement : <i>(hors temps de travail des agents de Forez-Est)</i>						
Investissement :						
Temps de travail consacré :						

Analyse des coûts réalisés :



Annexe 6 – Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est et des Conseils Municipaux des 42 communes membres



Convention Territoriale Globale CTG 2023-2027 Territoire de Forez-Est



Contact Pôle Social – Services à la Population : Tél : 04.77.54.28.99
Communauté de Communes de Forez-Est
13, rue Jean Jaurès – BP 13 – 42110 Feurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230032501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023